

POUR DÉCRIRE LES SCHÉMAS DE RÉGLURE une méthode de notation symbolique applicable aux manuscrits latins (et autres) *

Depuis que l'attention des codicologues latins a été attirée sur cet élément par un fameux article de Léon Gilissen¹, les schémas de réglure² des manuscrits occidentaux sont devenus l'objet d'observations systématiques et d'études attentives³. Bien que l'on puisse citer quelques exemples précurseurs⁴, ce sont avant tout les techniques ou procédés de réglure qui avaient jusqu'alors retenu l'attention des paléographes, tout particulièrement à la suite des travaux d'E. K. Rand⁵, qui fut le premier à comprendre le rôle et l'importance des piqûres, à chercher à reconstituer les techniques employées pour régler simultanément

* Le présent texte a été rédigé en 1991, en vue d'une publication dans un recueil qui n'a jamais pu voir le jour. Nous le livrons tel qu'il était alors, si ce n'est que les références au répertoire de J. LEROY ont été mises à jour pour tenir compte de l'édition définitive par les soins de J.-H. SAUTEL (1995 ; voir note 9).

¹ Léon GILISSEN, « Un élément codicologique trop peu exploité : la réglure », dans *Scriptorium*, t. 23 (1969), p. 150-162.

² Conformément à la tradition de la paléographie et de la codicologie latines, j'appelle « schéma » le dessin formé sur la page par les lignes de réglure, et « diagramme » la représentation symbolique de l'alternance des tracés en creux et en relief dans un cahier réglé à la pointe sèche : cf. Denis MUZERELLE, *Vocabulaire codicologique...*, Paris, 1985 (*Rubricae*, 1), 322.05 et 322.12. De leur côté, les spécialistes du manuscrit grec, à la suite du P. Julien Leroy, les désignent respectivement sous le nom de « type » (d'après l'anglais *ruling type*, adopté par Lake) et de « schéma ».

³ Il est inutile de rappeler ici toute l'information qu'elle peut procurer sur les techniques de fabrication du livre manuscrit et toutes les implications qui peuvent en découler. Citons simplement, à titre d'exemple illustrant l'intérêt que peut présenter l'étude de la réglure au-delà de la pure analyse codicologique, les recherches de Donald BYRNE, « Manuscript ruling and pictorial technique in the works of the Limburgs, the Bedford Master and the Boucicaut Master », dans *The Art bulletin*, t. 66, 1984, p. 117-138.

⁴ Signalons tout particulièrement l'intérêt qu'avait déjà porté à cet aspect (dans un esprit voisin du travail cité à la note précédente) le comte Alexandre de LABORDE dans *Les manuscrits de la « Cité de Dieu » de saint Augustin* (Paris, 1909). D'un point de vue plus strictement codicologique, il faut surtout rappeler l'importance accordée par E. A. LOWE, dans ses *Codices latini antiquiores* (1934 sqq.) au redoublement des lignes de marge ou d'entrecolonne, ou à l'existence d'une ligne médiane partageant ce dernier. Le dépouillement de son répertoire laisse très clairement entrevoir des habitudes assez constantes selon les lieux et les époques ; mais il semble que ces observations n'aient toujours pas fait l'objet d'autre synthèse que les aperçus statistiques rédigées par Lowe en tête de ses volumes, ou le tableau récapitulatif dressé par James J. JOHN, « The format of manuscripts in "Codices Latini Antiquiores" : a statistical report », dans *Actas del VIII Coloquio del Comité internacional de paleografía latina (Madrid-Toledo, 1987)*, Madrid, 1990, p. 95-105 (tableaux 6 et 7, p. 105).

⁵ Voir notamment E. K. RAND, « How many leaves at a time ? », dans *Palaeographia latina*, ed. W. M. LINDSAY, pt. V, Oxford, 1927, p. 52-78 ; L. W. JONES, « Pricking manuscripts : the instruments and their significance », dans *Speculum*, t. 21 (1946), p. 389-403.

plusieurs bifeuillets, à distinguer deux « styles » (un anglicisme définitivement passé en français dans cette acception) de réglure à la pointe sèche ⁶.

Chez les hellénistes, c'est davantage la variété de la configuration des schémas qui éveilla l'intérêt : dès 1939, en effet, K. et S. Lake avaient recensé, dans leur classique catalogue de manuscrits datés ⁷, 175 schémas qu'ils avaient classés assez sommairement d'après quelques traits caractéristiques. Comme bien souvent en pareil cas, l'existence d'un point de référence universellement accepté, tout imparfait qu'il fût, suffit pour entretenir la curiosité des érudits sur la question ⁸. Mais on en serait sans doute longtemps resté au stade des observations éparées si le Père Julien Leroy ne s'était pris de passion pour ce sujet et n'y avait consacré un énorme labeur. Une patiente collecte aboutit, en 1977, à sa magistrale étude sur *Les types de réglure...* ⁹.

On ne peut que rendre hommage à la somme de travail que représente ce répertoire, et à l'esprit d'organisation qui a permis à l'auteur d'ordonner cette masse d'observations en un ensemble cohérent. Reposant sur l'examen de plus de 3200 manuscrits conservés dans les grandes collections européennes, il recense quelque 780 schémas différents, et il faudra sans doute attendre bien longtemps avant qu'une collection aussi représentative puisse être réunie dans le domaine de l'écriture latine. Sur la base de ce corpus, l'auteur a dégagé une typologie fondée sur un petit nombre de critères pertinents, et imaginé un système de codage permettant de désigner de façon univoque chacun des types au moyen d'une expression de quatre chiffres et lettres ¹⁰ qui en expriment les caractéristiques et l'affilient à une famille.

⁶ Ce n'est cependant qu'avec les recherches de Léon Gilissen sur la formation des cahiers par pliage (*Prolegomènes à la codicologie*, Gand, 1977) que l'on a pu saisir toutes les implications du passage d'un style à l'autre. Plusieurs travaux récents ont démontré l'intérêt que pouvait conserver l'étude des techniques de réglure pour des périodes moins anciennes du Moyen Âge : A. DEROLEZ, « Gli umanisti e la tecnica della rigatura del manoscritto nel Quattrocento », dans *Res Publica Litterarum, Studies in the Classical Tradition*, t. 8 (1985), p. 41-45 ; J. P. GUMBERT, « Ruling by rake and board : note on some medieval ruling techniques », dans *The role of the book in medieval culture*, t. I, Turnhout 1986 (*Bibliologia*, 3), p. 41-54 ; Michèle DUKAN, « De la difficulté à reconnaître les instruments de réglure : planche à régler (mastara) et cadre-patron », dans *Scriptorium*, t. 40, 1986, p. 257-261 ; voir aussi les introductions aux deux ouvrages cités ci-dessous, note 9. Les méthodes d'analyse offertes depuis peu par la physique des particules ouvrent de nouvelles voies dans ce domaine : cf. Paul CANART *et al.*, « Recherches préliminaires sur les matériaux utilisés pour la réglure en couleur dans les manuscrits grecs et latins », dans *Scriptorium*, t. 45, (1991), p. 205-225.

⁷ K. et S. LAKE, *Dated Greek minuscule manuscripts to the year 1200*, 10 vol., Boston, 1934-1939 : voir t. X, p. 139, et *Indices*, 1945, p. XXI-XXV.

⁸ L'intérêt codicologique des schémas de réglure est au centre de l'article de Jean IRIGOIN, « Pour une étude des centres de copie byzantins », dans *Scriptorium*, t. 12 (1958), p. 208-227 (cf. p.213-220).

⁹ Julien LEROY, *Les types de réglure des manuscrits grecs*. Paris, C.N.R.S., 1977, in-4° (*Bibliographies, colloques et documents préparatoires* publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes). C'est à cette première édition (la seule disponible à l'époque de la rédaction du présent texte) que se réfèrent les évaluations quantitatives données ci-après. — L'édition définitive de ce corpus a été donnée en 1995 : *Répertoire de réglures dans les manuscrits grecs sur parchemin*, base de donnée établie par Jacques-Hubert SAUTEL à l'aide du fichier LEROY, Turnhout, 1995 (*Bibliologia*, 13). Les références aux différents « types » recensés et codés par Leroy renvoient à cette publication.

¹⁰ Tel est du moins le principe de base. Dans la pratique, cette expression alphanumérique doit bien souvent être assortie de plusieurs indices complémentaires, formés de lettres minuscules ou capitales. On peut ainsi aboutir à des expressions codées assez complexes, nécessitant un véritable décryptage.

La parution de cet ouvrage contribua peut-être plus encore que le plaidoyer de L. Gilissen à inciter les spécialistes du manuscrit occidental à suivre l'exemple de leurs confrères hellénistes. Nombreux furent ceux qui - comme je le fis moi-même durant plusieurs mois - s'essayèrent à traiter les réglures des manuscrits latins par la méthode du savant bénédictin. Mais les difficultés qu'ils y rencontrèrent firent assez rapidement apparaître plusieurs inconvénients de ce système ¹¹.

En premier lieu, il s'agit d'un système à peu près « clos », construit après-coup pour rendre compte de tous les cas effectivement observés dans un corpus donné ¹² - et non pas établi *a priori*, en cherchant à prévoir un maximum d'éventualités. Or il se trouve que les schémas qui sont les plus communs dans le domaine latin, du XI^e au XV^e siècle ¹³, et concernent la grande majorité de nos manuscrits, s'ils ne sont pas totalement absents des manuscrits grecs, y forment une toute petite minorité, réduite par Leroy au statut de sous-classe ¹⁴. Les spécimens « latinisants » relevés dans son répertoire sont bien loin de refléter la variété qu'on peut observer dans nos bibliothèques, et au-delà de ces quelques cas, rien n'a été prévu qui permette de coder les autres.

Peut-être serait-il possible d'introduire dans le système quelques conventions nouvelles pour tenter d'en rendre compte - mais dans une faible mesure seulement. En effet le principe même de cette méthode, qui cherche à coder un maximum d'informations en un minimum de signes, a pour conséquence que les formules ne sont guère extensibles, et que les possibilités de codage restent nécessairement limitées à un nombre fini de combinaisons ¹⁵.

¹¹ Les critiques que l'on peut formuler à l'égard de ce système ont donné lieu, depuis la rédaction du présent texte, à un ample débat. Voir : Jacques-Hubert SAUTEL, « La réglure des manuscrits grecs : actualité de la codification Leroy », dans *Gazette du livre médiéval*, n° 23 (automne 1993), p. 6-10 ; Marilena MANIACI, « Un repertorio da leggere fra le righe ? », *ibid.*, n° 28 (printemps 1996), p. 13-22 ; J.-H. SAUTEL, « La réglure des manuscrits grecs : défense et illustration de la codification Leroy », *ibid.*, n° 29 (automne 1996), p. 24-36 ; Denis MUZERELLE, Ezio ORNATO, « Une affaire bien mal réglée... Contribution au débat sur le codage des schémas de réglure des manuscrits grecs », *ibid.*, n° 30 (printemps 1997), p. 26-36 ; J.-H. SAUTEL, « Mise en page et réglure des manuscrits grecs : un horizon possible du débat », *ibid.*, n° 31 (automne 1997), p. 51-53.

¹² La représentativité et l'étendue de ce corpus permet néanmoins à son système de codage d'être très efficace (sinon commode) dans le domaine auquel il est appliqué.

¹³ Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire comparée des deux traditions. Rappelons simplement que leurs divergences s'expliquent, dans une large mesure, par l'adoption chez les Latins de nouveaux modes de traçage : sur la feuille avant son pliage, et non plus sur le bifeuillet ou sur le cahier formé ; à la mine ou à l'encre, et non plus à la pointe sèche. La période humanistique réintroduisit dans le domaine latin des usages empruntés à la haute époque ou à la tradition grecque, donnant en outre naissance à un certain nombre de types bâtards.

¹⁴ Ils constituent les classes P et Q de sa nomenclature (voir *Répertoire des réglures...*, p. 26 et 247-255), qui ne regroupent que 12% environ des schémas recensés, les trois quarts d'entre eux n'étant attestés que par une unique occurrence. Au total, c'est moins de 5% des manuscrits observés qui tombent dans cette catégorie.

¹⁵ Rappelons que le système ne comporte pas moins de 26 classes fondamentales, notées par une lettre capitale (il est donc impossible d'en introduire de nouveaux, faute d'un alphabet plus étendu), et de 24 « indices complémentaires » précisant la distribution des lignes, notés par une minuscule (là encore, l'extension est quasiment impossible, sauf à recourir à l'alphabet grec ou à introduire d'autres

L'autre conséquence de ce souci d'aboutir à des désignations brèves est l'extrême complexité des conventions de codage¹⁶, surtout lorsque l'on arrive dans le domaine des « cas spéciaux » auxquels appartiennent un très grand nombre (pour ne pas dire la majorité) des manuscrits latins. L'expérience a montré qu'en dépit d'une utilisation assidue, il est pratiquement impossible de se séparer du manuel, et qu'il faut sans cesse se référer non seulement aux figures réunies sur les planches, mais encore au mode d'emploi. Cette contrainte peut apparaître légère au catalographe travaillant régulièrement sur un fonds ; elle constitue un inconvénient majeur pour le chercheur parcourant les bibliothèques et notant « au vol » des descriptions codicologiques.

En face de ce système de notation¹⁷, la « fiche de réglure » préconisée par L. Gilissen¹⁸ constitue une technique totalement différente. Elle a pour elle son inégalable simplicité et sa limpidité absolue, puisqu'elle consiste tout simplement à noter, d'un bord du feuillet à l'autre¹⁹ et dans chaque dimension, les distances qui séparent chaque ligne de sa voisine ou du bord. La reconstitution du schéma à une échelle quelconque est immédiate et parfaitement fidèle²⁰.

Mais peut-on bien comparer cette méthode à celle qui a été décrite plus haut, et est-elle bien destinée au même usage ? Si l'on admet que le seul but de la recherche codicologique sur la réglure doit être de scruter minutieusement la page pour tenter d'y découvrir les lois géométriques qui ont permis d'en positionner les différents éléments, la « fiche de réglure » de L. Gilissen constitue assurément l'instrument le plus adapté - ou plus exactement le seul.

complications typographiques). La succession des uns et des autres dans l'ordre alphabétique est plus ou moins arbitraire.

¹⁶ Cette complexité découle également du fait que le système est bâti sur un à-priori peu justifié selon lequel, dans le cas « normal », les lignes seraient disposées symétriquement et régulièrement de part et d'autre du texte. Un très grand nombre de schémas s'écartant, en réalité, de ce principe, il est perpétuellement nécessaire de combiner différents indices (peu explicites par eux-mêmes) pour en rendre compte : c'est le cas, en particulier, dès que les lignes horizontales ou verticales viennent en nombre impair. 88% des schémas relevés (concernant 44% des manuscrits observés) échappent ainsi au cas « normal ».

¹⁷ Un autre système de description des réglures de manuscrits grecs a été proposé par Agamemnon TSELIKAS, « Arithmogrammikê parastasê tôn typôn tôn kharakôseôn tôn kheirographôn » [= Description chiffrée des types de réglure des manuscrits], dans *Thesavrismata* (Venise), t. 13, 1976, p. 297-319. Ma méconnaissance du grec moderne ne m'a pas permis de l'examiner dans le détail. Si j'en crois mes collègues hellénistes, sa diffusion est restée relativement restreinte et son utilisation dans le cadre de travaux imprimés pose d'insurmontables problèmes typographiques.

¹⁸ L. GILISSEN, *Prolégomènes...*, p. 227-231 ; et « Les réglures des manuscrits : réflexions sur quelques études récentes », dans *Scrittura e Civiltà*, t. 5 (1981), p. 231-252.

¹⁹ Pour les besoins de sa recherche, L. Gilissen, qui a bénéficié du rare privilège de pouvoir travailler sur des volumes déreliés, a établi ses relevés par bifeuillets. Dans les conditions normales de travail, le biais introduit par le pli de fond du cahier (et qui peut facilement représenter 10 mm) n'autorise pas à reconstituer les mesures du bifeuillet à partir de chacun des feuillets solidaires dont il est composé.

²⁰ Du moins pour ce qui est de l'espacement des lignes ; car sans l'appui d'une figure, cette méthode ne permet pas de distinguer les lignes qui s'étendent à travers toute la largeur (ou la hauteur) de la page de celles qui n'en occupent qu'une partie.

Il n'est pas dans mon propos de nier l'intérêt des recherches fondées sur l'analyse des dimensions relevées dans la page²¹. Mais je doute fort que tous les codicologues se résignent, en adoptant de façon exclusive cette méthode de notation, à se laisser enfermer par les chiffres à l'intérieur d'un seul et même feuillet, puisqu'il leur faut, du même coup, renoncer à pouvoir rapprocher deux schémas qui, à quelques pages de distance, ne diffèrent que du fait de l'irrégularité du copiste²², ou encore deux feuillets rigoureusement identiques en structure et *en proportions*, qui ne se distinguent que par l'échelle d'exécution²³.

Peut-être n'est-il pas inutile de chercher à distinguer un peu plus clairement les différentes approches dont la réglure est susceptible. Si on laisse ici de côté les problèmes relatifs à la technique ou au processus de traçage, le chercheur pourra successivement envisager :

- En première approche, la façon dont la page est structurée en un certain nombre d'aires de travail, dont chacune a une fonction bien définie, au moyen d'un jeu de lignes plus ou moins nombreuses et diversement regroupées ; les différences et les évolutions pourront être interprétées par le jeu des traditions et des influences, l'interaction avec d'autres aspects de la facture du livre ou par les « progrès » accomplis dans l'art de la mise en page.

- En procédant plus avant, la surface allouée à chacune de ces aires, permettant de mesurer l'importance relative des fonctions qu'elles remplissent²⁴, puis de hiérarchiser les impératifs auxquels elles obéissent, de façon à reconstituer le « cahier des charges » implicitement imposé au copiste. Puisque l'on se trouve dans un espace fermé (la page), où aucun élément ne peut être élargi ou rétréci sans qu'un autre ne s'en trouve rapetissé ou agrandi, c'est en quelque sorte la « mécanique » de la page que l'on pourra ainsi observer²⁵.

- Enfin, la reconstitution des procédés artisanaux ou des algorithmes (métriques, proportionnels ou géométriques) qui ont conduit l'exécution du tracé. On pourra alors tenter de déterminer si ces procédés de construction trouvent leur justification dans

²¹ J'en suis d'autant plus éloigné que j'ai moi-même consacré quelques recherches à cette problématique : voir par exemple, sur un point qui touche de très près l'analyse géométrique des schémas de réglure, C. BOZZOLO, D. COQ, D. MUZERELLE, E. ORNATO, « L'artisan et la page : peut-on déceler des procédés géométriques de mise en page ? », dans *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Age* (congrès international, Rennes, 1983), t. III, *Fabrication et consommation de l'oeuvre*, Paris, 1990, p. 295-305.

²² Pour une évaluation de l'importance de ces irrégularités, voir D. MUZERELLE, « Normes et recettes de mise en page dans le codex pré-carolingien », dans *Les débuts du codex* (colloque, Paris, 1985), Turnhout, 1989 (*Bibliologia*, 9), p. 125-156.

²³ Il est assez surprenant de voir M. Gilissen (qui souligne par ailleurs que sa méthode n'autorise la comparaison qu'entre un petit nombre de volumes) mettre en doute l'intérêt de rapprocher deux schémas analogues, mais de dimensions différentes.

²⁴ Ceci ne sous-entend nullement que le rôle de chacune soit directement proportionnel à sa surface. La question est plutôt de savoir de combien l'artisan est disposé à amputer la « surface scriptible » pour améliorer la fonctionnalité de la page.

²⁵ Sur ce type de « réactions en chaîne », voir : C. BOZZOLO, D. COQ, D. MUZERELLE, E. ORNATO, « Une machine au fonctionnement complexe : le livre médiéval », dans *La présentation du livre* (colloque, Nanterre, 1984), Paris, 1990, p. 69-78.

l'optimisation de la procédure de préparation de la page ou encore dans la recherche d'un résultat esthétique (ou supposé tel). Il est à noter qu'à ce niveau, d'autres indices que les lignes de réglure elles-mêmes devront être pris en compte : notamment les piqûres.

La présentation ici adoptée n'implique aucune hiérarchie de valeur. Elle ne se réfère qu'au protocole de recherche qui, pour chacun des trois niveaux, exige un examen de plus en plus minutieux et une analyse de plus en plus sophistiquée conduisant, en contrepartie, à des résultats de plus en plus difficiles à généraliser. Or il est assez clair que la majorité des chercheurs qui manifestent de l'intérêt pour la réglure n'ont pas l'intention d'explorer jusqu'au tréfonds tout ce qui peut s'y trouver impliqué, mais souhaitent simplement, par son observation, contribuer à la connaissance typologique du livre médiéval.

C'est donc après avoir constaté, à l'usage, l'inaptitude de l'une et l'autre des méthodes de notation présentées plus haut à répondre aux besoins de la majorité des catalographes et codicologues du domaine latin que j'ai cherché à mettre au point un système différent, qui fût aussi bien indépendant des particularités dimensionnelles de chaque manuscrit que de toute typologie préétablie.

La technique de description que j'ai élaborée sur ces prémisses a été très brièvement présentée en 1979, lors du V^e Colloque du Comité international de paléographie [latine], à Genève²⁶. Depuis cette date, bien qu'il ait circulé de façon informelle, il est resté inédit : non pas tant du fait que la rencontre scientifique dont il vient d'être question n'a pas donné lieu à la publication d'Actes, ni que - avant même d'avoir été pleinement exposée - la méthode ait fait l'objet de virulentes attaques de la part d'un savant mal informé²⁷. En fait, son élaboration avait été conçue comme le préalable à une entreprise de description systématique de réglures de manuscrits latins, dont j'avais formé le projet au début des années quatre-vingts, dans l'espoir de procurer aux codicologues latins une documentation comparable à celle réunie par le P. Leroy pour le domaine grec. C'est bien évidemment en tête des résultats de cette enquête que l'exposé de la méthode eût été à sa place. Malheureusement, faute de disponibilité et de moyens, le projet n'a pu se développer au-delà de sa phase initiale - laquelle a néanmoins permis d'examiner trois à quatre cents volumes²⁸ de façon à reconnaître le matériau, mettre au point la méthode de description et s'assurer de son efficacité dans le plus grand nombre de cas.

Sans renoncer tout à fait à l'espoir de voir ce projet se concrétiser un jour ou l'autre (fût-ce par les soins d'autrui) plusieurs considérations me conduisent à mettre aujourd'hui un terme à l'expectative dans laquelle je me maintiens.

²⁶ Ce colloque n'a donné lieu qu'à un bref compte rendu analytique : Monique-Cécile GARAND, « V^e Colloque international de paléographie latine », dans *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte / Revue suisse d'histoire / Rivista storica svizzera*, t. 31 (1981), p. 67-76.

²⁷ Voir *Scrittura e Civiltà*, t. 5 (1981), p. 150-162.

²⁸ Les dépouillements ont été opérés sur les mss. 1 à 500 de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, et la majorité des exemples illustrant cet exposé sont tirés de cette collecte. Ceux-ci sont complétés par un certain nombre de cas intéressants observés sur les plus anciens manuscrits latins de la Bibliothèque nationale (fig. 1-8), ou relevés parmi les manuscrits datés du fonds italien de la même bibliothèque (fig. 47-52).

Tout d'abord, la publication de travaux récents et importants, partiellement ou intégralement consacrés à la réglure²⁹, qui témoignent que l'intérêt porté à cet élément codicologique est largement justifié. Mais en même temps, les discordances que l'on observe entre les classifications adoptées par les auteurs (bien que chacune d'entre elle se montre parfaitement justifiée dans le strict domaine du champ qu'elle couvre) montrent bien qu'il est illusoire d'espérer que les recherches de type historique consacrées à tel ou tel aspect du manuscrit puissent engendrer une typologie universelle ; et plus encore, que le rattachement d'une occurrence particulière à une famille prédéfinie puisse suffire pour en rendre compte³⁰. La nécessité d'une technique de description purement analytique et indépendante de tout à-priori typologico-historique n'en paraît que plus évidente.

Par ailleurs, l'étonnant développement de la micro-informatique au cours de ces dernières années justifie plus que jamais l'adoption, pour la description des réglures, d'une notation symbolique susceptible d'être traitée par l'ordinateur. Celui que je propose devrait être à la fois assez simple et assez souple pour permettre à chaque chercheur disposant d'un logiciel de gestion de données de procéder aux différents tris et regroupements que lui suggérera le développement de ses investigations, sans lui imposer aucun cadre préétabli. Faut-il y ajouter que cette même efflorescence a sans doute levé, dans l'esprit de nombreux érudits, les préventions qui s'attachaient naguère encore aux expressions symboliques et chiffrées ?

Enfin, durant cette longue période, la méthode a connu une diffusion restreinte, mais suffisante pour démontrer qu'elle pouvait aisément être mise en pratique dans des contextes variés³¹ et s'appliquer à une multitude de cas particuliers. Qui plus est, certains catalographes ont retenu ce système de description pour la partie codicologique de leurs répertoires, dont certains sont déjà parus depuis quelque temps³² et d'autres en cours de rédaction. Je me trouve donc dans l'obligation de fournir aux utilisateurs de ces instruments de travail la clef complète des indications qu'ils y trouveront³³.

²⁹ Albert DEROLEZ, *Codicologie des manuscrits en écriture humanistique sur parchemin*, Turnhout, 1984, 2 vol. in-4° (*Bibliologia*, 5-6) ; Michèle DUKAN, *La réglure des manuscrits hébreux au Moyen Age*, Paris, 1988 (C.N.R.S., Centre régional de publication de Paris).

³⁰ Le système de M. Derolez, construit de façon très logique sur une numérotation décimale qui laisse une place pour des combinaisons non rencontrées (par exemple un encadrement de type 14, qui associerait les particularités des types 11-17 et celles des types 34 et 44) peut néanmoins être employée à cet usage, jusqu'à un certain point.

³¹ Je dois mentionner ici tout spécialement le professeur Gumbert qui, depuis maintenant de nombreuses années, enseigne son usage aux étudiants de paléographie de l'Université de Leyde. Un certain nombre d'améliorations apportées à la version initiale sont dues à ses suggestions avisées, et c'est de cette version révisée par ses soins qu'un résumé a été donné en néerlandais par Jos. M. M. HERMANS, Gerda C. HUISMAN, *De descriptione codicum : handschriftenbeschrijving tegens Syllabus bij de colleges "Inleiding in de westerse handschriftenkunde/codicologie"*, 3e éd., Groningen, 1981, p. 34²-34⁶.

³² DD. Jean MALLET et André THIBAUT, *Les manuscrits en écriture bénéventaine de la Bibliothèque capitulaire de Bénévent*, Paris, 1984-1997, 3 vol. in-4° (*Documents, études et répertoires* publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes) : la description des réglures selon ce système y est donnée sous l'appellation « formule analytique », avec le code correspondant dans le système de Leroy.

³³ Depuis la date de sa conception, un certain nombre d'observations et de réflexions auraient pu me conduire à modifier plus ou moins profondément certaines des conventions qui constituent ce système. A quelques exceptions près (dont l'incidence est minime, et qui seront signalées ci-après), je m'en suis

* * *

Avant de passer à l'exposé de cette technique descriptive, je voudrais souligner quelques-unes de ses caractéristiques. Ce faisant, je ne chercherai pas à dissimuler tout ce que ce système doit à celui du Père Leroy : c'est (comme je l'ai dit) en cherchant à améliorer sa technique d'analyse pour pouvoir l'utiliser plus aisément et l'appliquer à des cas plus variés (dont bon nombre sont présentés par des manuscrits latins)³⁴, que j'ai été amené à élaborer une technique différente. L'approche reste donc sensiblement identique : le protocole d'analyse, qui envisage successivement les différents types de lignes formant le tracé, est globalement le même; la typologie des lignes tout à fait analogue - si ce n'est que le rôle des « rectrices majeures »³⁵, réduites à l'état de particularités secondaires dans le contexte grec, est ici spécialement mis en valeur. Plusieurs autres conventions s'inspirent très largement de cet auteur, à qui l'exposé ne cessera de se référer.

Mais si les protocoles d'analyse sont étroitement apparentés, les principes de notation diffèrent profondément. En effet, après avoir scruté tous les traits distinctifs d'un schéma donné, Leroy entreprend une laborieuse opération de codage qui lui permet d'aboutir à une expression extrêmement synthétique et de rattacher finalement celui-ci à l'un des types (entendus ici au sens typologique) qu'il a distingués *a priori*. Dans le présent cas cette seconde phase n'a pas lieu, et l'on se contente d'enregistrer les caractéristiques du schéma au fur et à mesure que l'analyse les fait ressortir. Il reviendra à l'utilisateur de sélectionner les caractères qui lui sembleront pertinents dans un contexte donné pour pratiquer les regroupements de son choix³⁶.

La notation s'effectue au moyen de conventions d'écriture que j'ai cherché à conserver aussi peu nombreuses et aussi simples que possible. Je me suis efforcé de ne retenir qu'un minimum de symboles différents, et de les employer d'une façon qui soit rigoureusement logique - donc immédiatement mémorisable. Aussi, plutôt que de multiplier sigles et indices en attribuant un nouveau à chaque espèce de cas rencontré, ai-je préféré résoudre les cas complexes en répétant ou en combinant les mêmes symboles qui servent à noter les cas simples.

En fin de compte, le système peut être considéré comme une sorte de langage descriptif, composé d'un très petit nombre de mots : tout d'abord, de chiffres, désignant de façon quasi naturelle la distribution des lignes dans la page, et jouant le rôle de substantifs ; ensuite, de lettres exprimant au besoin l'extension de ces lignes, et faisant fonction d'épithètes. Le tout est articulé par une syntaxe élémentaire, matérialisée par deux ou trois signes de ponctuation, qui exprime la position respective de ces lignes - et par conséquent leur fonction.

attentivement gardé, de sorte que ceux qui m'ont fait l'amabilité d'adopter ma méthode ne se retrouvaient pas soudain en contradiction avec les règles en vigueur.

³⁴ La méthode n'en reste pas moins parfaitement adaptée au cas des manuscrits appartenant à d'autres domaines : l'ensemble des réglures recensées par le P. Leroy aussi bien que la plupart de celles que décrit Mme Dukan (les exceptions relevant de ce qu'elle classe elle-même comme « cas complexes ») ont pu être re-codées par ce moyen en un temps très court et sans grande difficulté.

³⁵ Ce concept sera défini dans le courant de l'exposé.

³⁶ Il faut souligner que, du fait du caractère analytique de la formule, il est extrêmement facile de la retranscrire dans un code typologique tel que celui de Leroy. L'opération inverse est beaucoup plus difficile et nécessite généralement de tracer la figure correspondante.

De ce fait, les formules obtenues ne sont pas limitées en nombre de signes ou d'éléments : pour décrire un schéma complexe ou présentant des particularités inaccoutumées, elle pourra s'allonger autant qu'il le faudra, par simple juxtaposition d'éléments simples. Sa longueur restera néanmoins strictement proportionnelle à la complexité du schéma décrit³⁷. Le lecteur ne doit pas se laisser rebuter par l'aspect rébarbatif des expressions auxquelles on aboutit dans certains des cas théoriques exposés ci-après. Pour la démonstration, j'ai volontairement cherché à choisir des exemples variés, du plus simple au plus complexe, et à envisager toutes les éventualités possibles - fussent-elles improbables. Dans la pratique, les formules resteront le plus souvent limitées à un nombre très raisonnable d'éléments³⁸, et extrêmement faciles à décrypter.

I. — TERMINOLOGIE

Bien que le vocabulaire relatif à la réglure ne se soit développé qu'assez récemment, au fil des recherches consacrées à ce sujet, il est en général assez explicite par lui-même, et l'ensemble des codicologues s'entend très largement sur la terminologie³⁹. Néanmoins, pour la commodité aussi bien que pour éviter tout malentendu, il paraît utile de commencer par récapituler les désignations que l'on peut appliquer aux différentes lignes qui constituent un schéma.

La figure I représente un schéma de réglure tel qu'il apparaît *au recto* d'un feuillet de manuscrit latin. On peut y distinguer :

- des *lignes simples*, formées d'un seul trait : A, B, E, N;
- des *lignes doubles ou redoublées*, formées de deux traits parallèles, tracés à faible distance l'un de l'autre, et qui remplissent conjointement la même fonction : F-F', G-G'. Plus généralement, pour évoquer le cas de lignes ainsi associées entre elles, quel qu'en soit le nombre, on pourra parler de (deux, trois, *n*) lignes *jumelées*, ou encore d'un *jeu de lignes*.

Les lignes B, E, H et M, qui forment le cadre de l'espace écrit, sont les *lignes d'encadrement*. H est la *ligne de tête* et M la *ligne de pied*; B et E sont les *lignes de justification*⁴⁰, respectivement interne et externe.

Les lignes A, F-F', G-G' et N, tracées dans les marges intérieure, extérieure, supérieure et inférieure, sont des *lignes marginales* : elles forment un encadrement autour de la justification.

³⁷ Le fait de pouvoir se faire une idée de ce degré de complexité en jetant un simple coup d'oeil à la longueur de la formule, plutôt qu'en se reportant à une table typologique, devrait pouvoir être considéré comme un avantage.

³⁸ La formule minimale (0/0/0/0 : feuillet dépourvu de toute espèce de réglure) comporte 7 caractères et la plupart des schémas les plus répandus s'expriment en 10 à 15 signes. De tous les schémas que j'ai pu relever jusqu'à présent, aucun n'exige plus de 32 signes.

³⁹ A l'exception des divergences signalées à la note 2.

⁴⁰ Ou encore « lignes de marge », ce terme ayant l'inconvénient de favoriser les confusions avec les lignes « marginales », mentionnées ci-après.

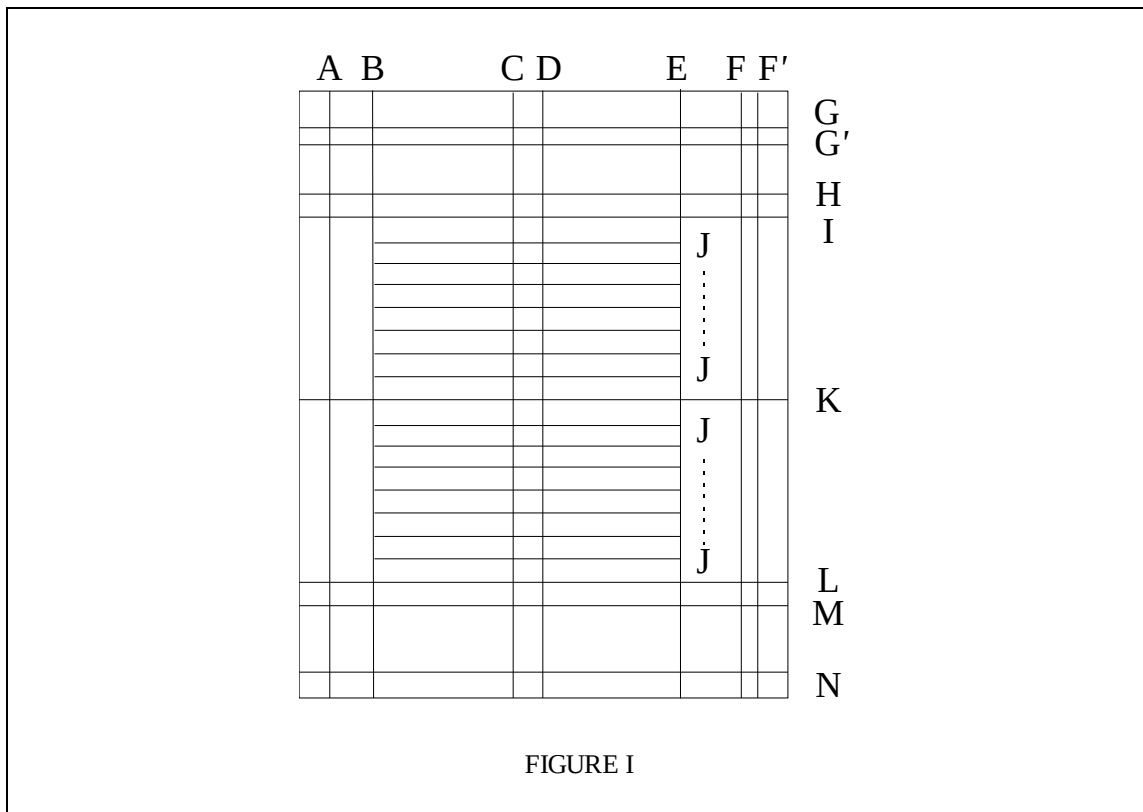


FIGURE I

L'ensemble des lignes destinées à recevoir l'écriture (H, I, J, K, L, M) sont des *rectrices* et forment la *linéation* ⁴¹.

Parmi celles-ci, certaines se distinguent immédiatement des autres par leur longueur. Dans une grande majorité des schémas de réglure en usage dans le domaine latin, en effet, la ou les premières et dernières lignes rectrices, situées en haut et (ou) en bas du texte, s'étendent plus largement que celles qui forment le corps de la page : elles sont généralement tracées d'un bord à l'autre de la page ⁴².

⁴¹ La pratique des copistes a varié en ce qui concerne l'utilisation de la première de ces lignes, tantôt utilisée pour l'écriture (c'est normalement le cas aux hautes époques), tantôt laissée vacante (tendance dominante à partir du XIII^e siècle) : cf. N. R. KER, « From "above top line" to "below top line" : a change in scribal practice », dans *Celtica*, t. 5 (1960), p. 13-16 (réimpr. dans *Books, collectors and libraries : studies in the medieval heritage*, ed. by A. G. Watson, London, 1985, p. 71-74). Cependant, même dans le cas où elle est vierge d'écriture, elle ne saurait être considérée comme appartenant à la marge supérieure, et fait indiscutablement partie de la linéation : elle sera donc traitée avec celle-ci dans tous les cas.

⁴² Dans le système de Leroy, les schémas comportant de telles lignes (désignées sous le terme - décidément trop imprécis - de « lignes particulières ») forment la classe P (cf. *Répertoire des réglures...*, p. 26 et 247-255).

Dans le monde latin, leur présence paraît être pratiquement de règle entre XI^e et XIV^e siècles, au moins dans l'Europe septentrionale. Dans le manuscrit humanistique, où elles sont nettement en voie de régression, elles sont encore présentes dans plus de 50% des volumes, d'après l'enquête de M. Derolez. En dehors de ce corpus très spécifique, aucune étude d'ensemble ne permet d'apprécier exactement la situation, bien que l'attention ait déjà été attirée sur ces lignes et leur rôle par J. P. GUMBERT, *Die Utrechter Kartäuser und ihre Bücher im frühen fünfzehnten Jahrhundert*, Leiden, 1974, p. 153-158 (elles y sont désignées sous le terme allemand de *Durchläufern*).

Il est également fréquent, notamment dans les manuscrits de grand format ⁴³, qu'une ou plusieurs rectrices qui se distinguent de la même façon au milieu de la page ⁴⁴, divisant la justification dans sa hauteur en deux, trois ou même quatre pages.

Je réunirai l'ensemble de ces rectrices d'un type spécial sous le nom de *rectrices majeures*, respectivement supérieures (H, I), inférieures (L, M) et médianes (K), les autres (J) étant qualifiées de *rectrices simples*.

II. — PRINCIPES DE NOTATION

Principes généraux

Pour établir la formule décrivant un schéma donné, il suffit de relever dans un ordre strict la succession des différentes lignes dont il se compose, en notant la façon dont elles se regroupent et la longueur sur laquelle elles s'étendent au moyen des chiffres 0 à 3 (dans la majorité des cas) et des lettres A à K. La séquence étant immuable, l'orientation de chaque ligne (verticale ou horizontale), sa position sur le feuillet et sa fonction dans la mise en page sont entièrement exprimées par la place qu'elle occupe dans la formule.

Pour qu'on puisse aisément saisir à quelle partie du schéma se réfère un élément mentionné dans la formule, celle-ci est organisée en quatre grandes parties ou « **zones** », dont chacune est séparée de la suivante par une *barre oblique* :

- zone I : consacrée à l'ensemble des lignes verticales;
- zone II : consacrée aux lignes horizontales marginales;
- zone III : consacrée aux rectrices majeures;
- zone IV : consacrée aux rectrices.

A l'intérieur de chacune de ces zones, on observera d'abord les lignes situées à une extrémité de la page, puis celles qui se trouvent à l'autre extrémité, et enfin, s'il y a lieu, celles qui se rencontrent entre les deux. A chacune de ces positions sera affectée une

Le relevé des réglures des manuscrits hébreux datés effectué par M^{me} Dukan permet quelques intéressantes observations : globalement, 55 des 450 schémas recensés (12,5%) présentent des rectrices majeures. Mais il s'en faut de beaucoup qu'ils soient uniformément répartis dans l'ensemble du corpus : 35 d'entre eux sont issus du domaine ashkénaze, tous les autres (à l'exception d'un seul) appartenant à l'aire « italienne », tandis que les zones séfarade et orientale les ignorent totalement. On note encore qu'à l'exception d'un ou deux cas isolés et tardifs, elles disparaissent totalement au XVI^e siècle, après s'être raréfiées dès la seconde moitié du XV^e. Dans le monde ashkénaze, leur fréquence décroît régulièrement de 72,2% à 52,6% au cours du Moyen Age (13 sur 18 au XIII^e siècle ; 12 sur 21 au XIV^e ; 10 sur 19 au XV^e). Les pourcentages offerts par l'aire « italienne » sont loin d'atteindre de telles valeurs : 19 sur 166 (10,3%) au total. Mais les choses sont ici brouillées par le fait que cette zone géographique (qui serait mieux désignée comme « italo-grecque ») s'étend à tout le domaine gréco-byzantin. Dans ce dernier, comme dans l'Italie méridionale et insulaire, les rectrices majeures sont d'une rareté insigne (5% environ dans chaque cas) ; elles sont bien plus fréquentes dans l'Italie centrale et septentrionale : 14 cas sur 82, soit 17,1%, le Nord de la Péninsule atteignant presque, pris isolément, les 20%.

⁴³ Le phénomène se constate surtout au XII^e siècle ; il est encore très commun au XIII^e.

⁴⁴ La présence de telles lignes définit la classe Q du système de Leroy (cf. *Répertoire des réglures...*, p. 26 et 255), ne comprenant que deux schémas attestés chacun dans un seul manuscrit.

subdivision de la zone considérée, ou « **segment** », les segments successifs étant séparés les uns des autres par un *tiret* ⁴⁵.

Par convention, le schéma sera toujours observé tel qu'il se présente au *recto* du feuillet, et la description des lignes s'effectuera en « lisant » le schéma comme s'il s'agissait d'un texte : du haut vers le bas et du pli vers la tranche. De cette façon, que l'on ait affaire à une écriture « dextropète » (latine, grecque...) ou « sinistropète » (hébraïque, arabe...), les premières lignes décrites par la formule seront toujours les verticales qui marquent le début des lignes d'écriture. Néanmoins, il sera parfois nécessaire de déroger à cette règle, différentes circonstances pouvant imposer de décrire la réglure qui se présente au verso.

Il est évident, en effet, que lorsque la réglure est identique au recto et au verso, la seconde n'a pas besoin d'être décrite. Encore faut-il s'entendre sur ce qu'il convient de considérer comme « identique ». D'une manière générale, les copistes ont largement conservé, jusqu'à la fin du Moyen Age, une disposition héritée des nécessités de la réglure à la pointe sèche : avec cette technique, la réglure qui apparaît au verso est, par la force des choses, le « négatif » de celle qui est imprimée au recto. La symétrie spéculaire (la partie gauche passant à droite, et réciproquement) du recto au verso continuera à être observée lorsqu'on adoptera la réglure à la « pointe traçante » (mine ou encre) ⁴⁶. Bien que nous soyons mal renseignés sur l'ampleur exacte du phénomène, sur la fréquence et la justification des cas qui lui échappent, il est assez généralisé pour que l'on considère qu'il constitue la règle ⁴⁷, et qu'on a, dans ce cas, des réglures « identiques ».

⁴⁵ L'ordre dans lequel zones et segments se succèdent dans la formule n'est pas entièrement arbitraire. Il paraît normal de s'intéresser en premier lieu aux verticales (zone I), puisque ce sont elles qui déterminent le nombre de colonnes portées par la page (l'importance du choix entre longues lignes et deux colonnes dans le « projet codicologique » conçu par l'artisan n'est plus à démontrer). Les rectrices ne constituent qu'un élément médiocrement discriminant (on en néglige généralement le nombre) et sont reléguées au dernier rang (zone IV), et il est logique de traiter des rectrices majeures juste auparavant (zone III). L'économie générale de la formule est dès lors établie.

La façon dont les segments d'une même zone sont ordonnés peut apparaître comme assez anti-naturelle. L'ordre choisi se justifie par le fait que les deux premiers, représentant les extrémités de la page, sont nécessairement uniques, tandis que les suivants peuvent être absents, ou se présenter en nombre variable. Il permet également des rapprochements plus rapides entre deux schémas qui, par exemple, ne différeraient entre eux que par la présence (ou la disposition) d'un entrecolonne ou d'un jeu de rectrices majeures médianes supplémentaires.

⁴⁶ La survie de cette disposition en dehors de toute contrainte instrumentale est sans doute moins à mettre au compte d'une inertie routinière que sur le fait que c'est la double page (« *opening* », dans la terminologie anglo-saxonne) plutôt que la page qui constitue l'unité de mise en page. D'innombrables indices convergent pour montrer que les deux justifications qui se font face sont généralement perçues comme un tout, à la périphérie duquel peuvent être disposés différents éléments auxiliaires (textuels ou décoratifs), et qu'il convient donc d'encadrer comme tel. La similarité des rôles joués par les deux marges extérieures entraîne assez naturellement la spécularité des dispositions d'une page à son vis-à-vis.

⁴⁷ La plupart des relevés de réglure effectués de manière tant soit peu systématique ne s'intéressent qu'à la page isolée, sans se préoccuper des relations entre recto et verso. Le répertoire de M^{me} Dukan, établi à partir de la double page, constitue une notable exception. On y observe que, pour la totalité des 86 schémas (sur 145) qui comportent une dissymétrie dans la page, celle-ci se trouve inversée du recto au verso - sans aucune exception.

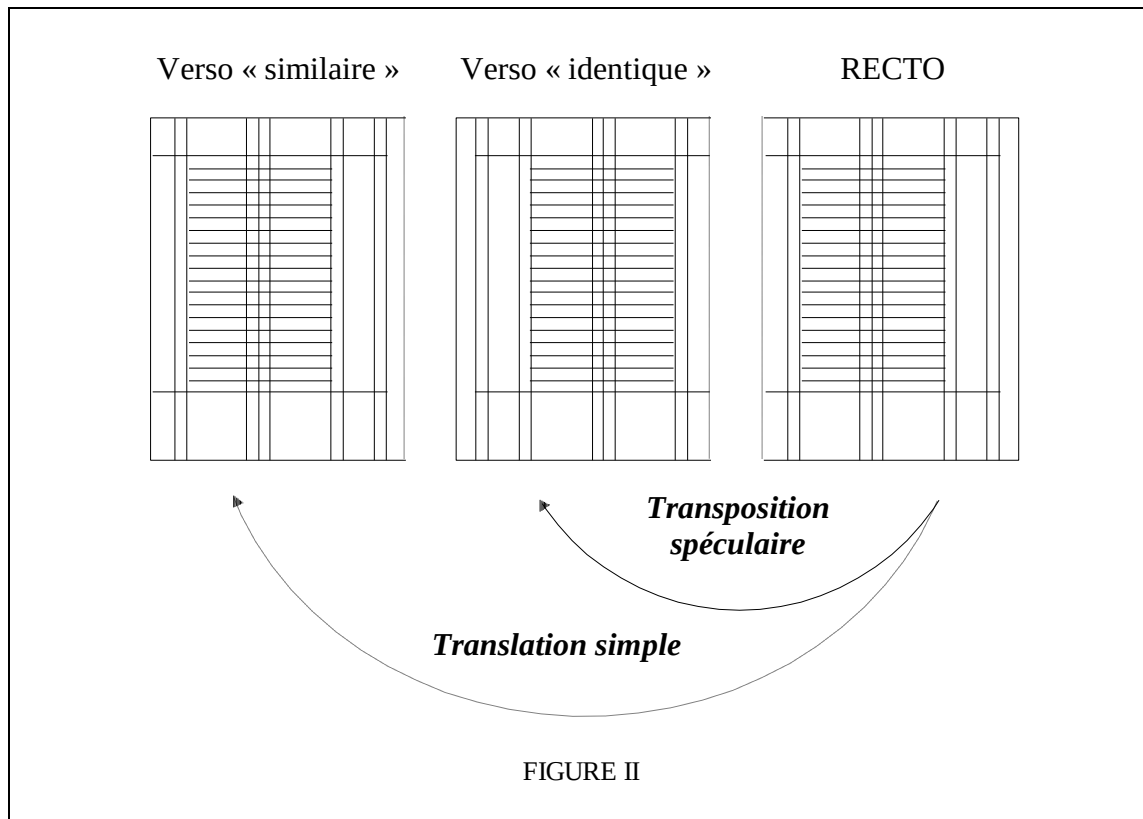


FIGURE II

On rencontre néanmoins des volumes ⁴⁸ dans lesquels le schéma qui figure au verso est la simple translation de celle que porte le recto, sans l'habituel renversement ou « transposition spéculaire » (voir figure II). On peut convenir de réserver l'appellation de « verso similaire » (par opposition à « identique ») à ce phénomène, qui devra être soigneusement noté. Mais, là encore, une description particulière est superflue : il suffira de spécifier à la suite de la formule que le schéma en cause est *non spéculaire* ⁴⁹.

Ce n'est que lorsqu'elle échappe aux deux cas qui viennent d'être envisagés que la réglure du verso sera considérée comme « différente » ⁵⁰, et qu'on lui consacrerait un traitement particulier. La façon de procéder est alors plus ou moins imposée par la logique de ce qui vient d'être dit. On a considéré qu'une réglure au recto était « identique » à son renversement sur le verso ; or, pour aboutir à la même formulation dans les deux cas, il

⁴⁸ Notamment dans le cas de réglures destinées à recevoir une mise en page spéciale, telle que peuvent en exiger certains types de glose, ou encore une série de tableaux ; les textes en vers peuvent également engendrer le même effet : voir l'exemple n° 50.

⁴⁹ Voir les exemples n° 37, 50 et 52, ci-après.

⁵⁰ Ces cas dérivent le plus souvent de ce que la transposition spéculaire s'applique à une partie des éléments, tandis que les autres font l'objet d'une simple translation (lignes encadrant le texte d'une part, et lignes structurant les marges de l'autre, dans bien des cas). Il ne paraît pas possible de faire apparaître ce type d'interprétation dans le corps même de la formule. Une note pourra fournir les observations nécessaires.

suffit de procéder du pli vers la tranche au recto comme au verso. Par conséquent, c'est ce même sens qui sera conservé là où les schémas diffèrent ⁵¹.

Reste enfin l'hypothèse dans laquelle seul le verso est accessible (ou suffisamment visible). Il est assez naturel de chercher à « reconstituer » sur cette base le schéma porté par le recto, en admettant (à défaut de preuve contraire) que la règle de specularité est observée. Une telle opération est extrêmement simple, puisqu'il suffit d'adopter, là encore, l'orientation pli-tranche.

Pour tenir compte de ces différentes éventualités, on peut donc re-formuler la règle précédemment énoncée sous la forme suivante : quelle que soit la direction de l'écriture, le relevé s'effectue dans tous les cas du pli vers la tranche, et autant que possible sur un recto : voir les figures 5 et 6 pour une application concrète de cette règle.

Un dernier point reste à préciser : le verso auquel on s'est référé dans les lignes qui précèdent est celui qui constitue l'autre face du recto considéré, et non la page qui lui fait pendant ⁵². La distinction est particulièrement importante en ce qui concerne les manuscrits réglés à la pointe sèche : il n'est pas sans exemple que les deux pages en vis-à-vis présentent des schémas différents, mais cette situation peut être engendrée par deux procédés distincts :

- Ou bien un schéma de base, imprimé sur les deux faces de chaque feuillet par la pression de l'outil, est complété de façon différente au recto et au verso, par des lignes tracées plus légèrement et qui ne marquent que la face sur laquelle elles sont tracées. L'opposition se fait donc bien entre recto et verso du même feuillet. Mais une telle pratique, qui nécessite un grand soin dans l'exécution, paraît tout à fait exceptionnelle.

- Ou bien chacun des deux schémas se retrouve identique au verso et au recto de chacune des deux moitiés du bifeuillet, et se succèdent de feuillet en feuillet, sans considération de recto ni de verso. C'est à ce cas que correspondent les exemples que nous avons relevés (n° 5 et 6).

Notation de la distribution des lignes

Les chiffres permettent d'exprimer la distribution des lignes sur la page, selon une convention d'une extrême simplicité :

0 représente une absence de ligne (là où il est utile de la noter) ;

1 : une ligne indépendante;

2 : deux lignes jumelées (ligne double) ;

3 : trois lignes jumelées (ligne triple);

⁵¹ Cette façon de procéder offre l'avantage de rendre immédiatement perceptible les différences qui distinguent le verso du recto. On trouvera certainement des cas où, plutôt qu'une variante fondée sur le renversement spéculaire, la réglure du verso se présentera comme le résultat de modifications apportées à la simple translation. Néanmoins, par souci d'uniformité, il ne semble pas possible de laisser le libre choix du sens dans lequel effectuer le relevé, selon qu'on se trouve dans un cas ou dans l'autre. Cet avantage sera alors perdu, et pour rendre les choses plus claires, il pourra être utile de faire état du phénomène dans une note.

⁵² Ceci en dépit de la disposition qui a été adoptée pour la figure II, par simple commodité.

4 : quatre lignes jumelées (ligne quadruple) ⁵³;
etc.

Ces chiffres se combinent en nombres de deux ou trois éléments pour décrire les différentes combinaisons qu'on peut rencontrer dans une même partie du schéma (correspondant à un « segment » de la formule). Ainsi **11** - qu'il est préférable de lire « un et un » plutôt que « onze » - note la succession de deux lignes indépendantes. Et de même :

131 : succession d'une ligne indépendante, puis trois lignes jumelées (ligne triple), puis une autre ligne indépendante ;

22 : deux jeux de deux lignes jumelées ;
etc.

Dans la pratique, l'appréciation de la distribution des lignes et de la façon dont elles se regroupent ne pose généralement pas de problème, l'oeil étant assez immédiatement sensible au rythme engendré par leur succession à intervalles irréguliers. Au cas où un doute surgirait, on pourra convenir de considérer comme jumelées des lignes séparées par un intervalle inférieur ou égal à l'interligne du texte ⁵⁴.

Notation de l'extension des lignes

Les lignes dont la distribution est ainsi décrite peuvent être de longueurs assez diverses. Les lettres capitales A à K ⁵⁵ sont utilisées pour représenter les différentes extensions qu'elles prennent, dans la largeur aussi bien que dans la hauteur de la page. La figure III, où les verticales marquées (α), (β) et (λ) représentent respectivement la ligne de justification, une ligne marginale (*quelconque* : nous y reviendrons) et le bord du feuillet, montre comment s'effectue le codage.

⁵³ Dans des conditions normales, on rencontre guère de combinaisons plus complexes que la ligne triple. Il n'y a généralement lieu de considérer des jeux de quatre lignes jumelées, ou davantage, que dans le cas de lignes délimitant les colonnes d'un tableau ou de linéations marginales destinées à recevoir un commentaire : voir l'exemple n° 16, ci-dessous. Les exemples signalés par le P. Leroy et de M^{me} Dukan dans les domaines grec et hébraïque relèvent manifestement de situations analogues.

⁵⁴ Cette règle trouve sa justification dans le cas des lignes horizontales, et plus spécialement des marginales : lorsqu'elles sont distantes d'un interligne, elles ont fréquemment pour fonction d'encadrer une inscription (titre courant, réclame). Faute d'autre critère, il est commode d'appliquer arbitrairement le même traitement aux lignes verticales.

⁵⁵ On notera que la lettre I n'est pas utilisée, de façon à éviter toute confusion avec le chiffre *un*. Ce système de cotation devrait être assez facile à mémoriser puisqu'il suffit d'en retenir le principe. Il restera commode de garder sous la main la figure II ; mais en cas de besoin, on pourra aisément la reconstituer.

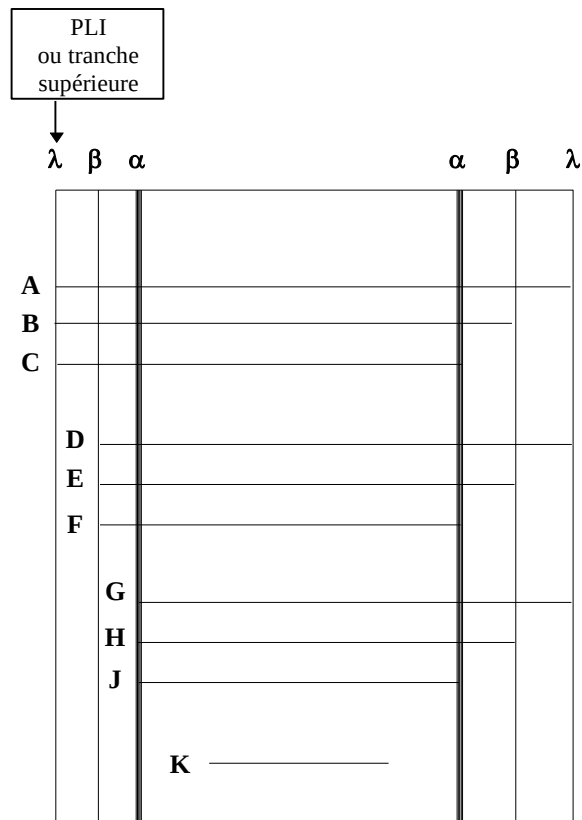


FIGURE III

Les mêmes lettres, redoublées, désignent des lignes ayant les mêmes points de départ et d'arrivée que ci-dessus, mais interrompues sur la largeur d'un ou de plusieurs entrecolumnes, comme le montre la figure IV.

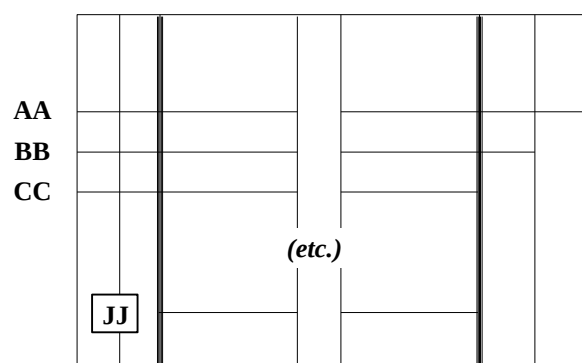


FIGURE IV

Ce sont encore les mêmes lettres qui serviront à noter, en cas de besoin, l'extension des lignes verticales ⁵⁶. Dans ce cas, pour appliquer la figure III, il suffira de lui faire subir une rotation de 90°, le bord gauche du graphique correspondant alors au bord supérieur du feuillet ⁵⁷.

Conventions générales.

La figure III présente un cas schématique, simplifié et parfaitement clair. Son application à la réalité exige donc un certain nombre de précisions et de conventions.

Tout d'abord en ce qui concerne l'appréciation de l'*extension* des lignes. Bien souvent, en effet, des lignes dont on attendrait qu'elles se prolongeassent jusqu'à l'extrême bord du feuillet, se contentent en fait de traverser la « largeur utile » de la page et ne parviennent qu'à la ligne des piqûres, proche de la tranche, ou simplement au voisinage de celle-ci ; d'autres, qu'on estimerait volontiers tendues entre deux lignes perpendiculaires, partent ou s'arrêtent en réalité à plusieurs millimètres (voire centimètres) en-deçà ou au-delà de ce qui semblerait constituer leur origine ou leur but naturels.

Tous ces phénomènes sont à porter au compte des imperfections et des approximations de la pratique, et il paraît inutile de chercher à en rendre compte ⁵⁸ : on s'attachera plutôt à restituer une sorte de schéma idéal dont on peut penser qu'il constitue le plan qui a guidé la main de l'artisan. Ainsi, on considérera comme aboutissant « sur » la ligne de justification toute ligne qui ne s'étend pas au-delà du premier tiers de la marge, et comme prolongée jusqu'à l'extrémité du feuillet toute ligne tracée jusqu'au-delà du second tiers.

Ensuite, pour ce qui est de la *nature* et du *nombre* des lignes verticales représentées. Les lignes marquées par (α) et (β) sur la figure (ligne de justification et ligne marginale) sont ici uniques et figurées comme des lignes simples ⁵⁹. Dans la réalité, il pourra souvent s'agir de lignes doubles ou triples. Prenant en considération l'imprécision qui règne dans une majorité de cas, on fixera pour règle que lorsque la ligne prend naissance ou aboutit sur un jeu de deux, trois... lignes jumelées, ces dernières seront considérées comme des tous indissociables et qu'on renoncera à préciser (là où la chose eût été possible) laquelle d'entre elles constitue le véritable point d'origine ou d'aboutissement de la

⁵⁶ La possibilité de noter l'extension des lignes verticales n'est pas offerte par le système de Leroy, qui implique que les verticales s'étendent nécessairement d'un bord à l'autre du feuillet. Le cas de verticales d'extension réduite à la hauteur de la justification n'est pourtant pas totalement inconnu du monde grec : cf. Lake, I,2f. Dans les manuscrits latins, il est extrêmement fréquent jusqu'au IX^e siècle : voir les exemples n° 2, 4, 5, 6, 9, 10. Cette disposition ayant été remise à l'honneur dans les manuscrits humanistiques (cf. exemple n° 51), il est plus étonnant de constater que M. Derolez n'en rend pas compte dans sa typologie.

L'exemple 43 présente un cas différent et peu banal.

⁵⁷ Noter soigneusement que le bord gauche du dessin correspond à la pliure : il convient donc d'effectuer un retournement de gauche à droite si l'on opère sur le verso (pour les écritures dextropètes ; ou au contraire le recto dans le cas d'écritures sinistropètes).

⁵⁸ Du moins au stade de la formulation symbolique. Il peut être, au contraire, hautement recommandable dans certains contextes d'accompagner la formule de réglure d'une appréciation sur la qualité et la précision de sa réalisation.

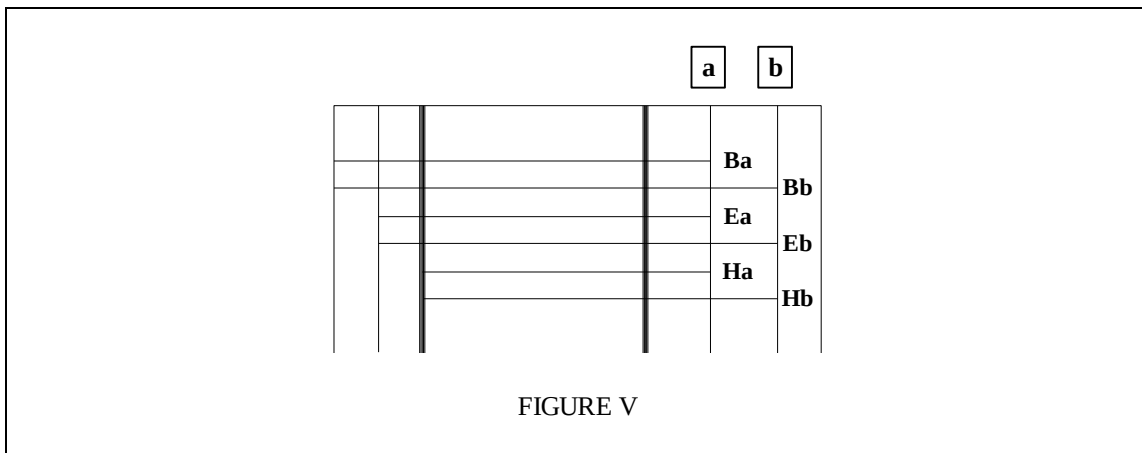
⁵⁹ Il en va de même pour les lignes d'entrecolonne de la figure IV.

perpendiculaire ⁶⁰. Il en ira différemment lorsqu'il ne s'agira plus d'une seule ligne simple ou redoublée, mais de *plusieurs* lignes simples ou jeux de lignes : on verra dans les paragraphes suivants quel est le moyen d'apporter, en tel cas, les précisions nécessaires.

Enfin, la ligne marginale (β) peut être purement *virtuelle* : ce sera le cas si, de toute évidence, les lignes horizontales s'interrompent intentionnellement au milieu de la marge ⁶¹ sans qu'il soit possible d'estimer qu'il s'agit de l'approximation d'un tracé plus long ou plus court. Cette situation se rencontre en particulier là où elles aboutissent très clairement sur la ligne des piquûres, elles-mêmes indiscutablement positionnées au milieu de la marge ⁶². Dans ces conditions, on pourra utiliser les lettres B, D, E, F, H en l'absence des verticales marginales qui, normalement, les déterminent. Il conviendra néanmoins d'attirer l'attention sur cette entorse faite à la règle générale, pour qu'on ne puisse pas soupçonner une erreur de codage, en faisant suivre le code d'extension d'un *point d'exclamation* (!) dénotant le caractère plus ou moins paradoxal de la situation.

Indice complémentaire d'extension.

Qu'elles soient simples, doubles ou triples (en vertu de la convention précédente), les verticales marginales marquées d'un (β) sur la figure III peuvent se présenter en plusieurs exemplaires ou jeux, dont l'un sert de point d'aboutissement à une horizontale. Dans un cas semblable (qui ne peut concerner que les lignes de type B, D, E, F et H), il conviendra de préciser l'extension exacte de cette horizontale en ajoutant un indice à la lettre qui désigne le cas général. Celui-ci sera formé d'une lettre minuscule selon le principe illustré par la figure V.



⁶⁰ Leroy adopte la même convention dans son système (cf. *Répertoire...*, p. 18-19). Il est assurément des cas où l'on peut observer à ce sujet des différences de traitement significatives. Cependant leur prise en compte dans la formule entraînerait à des complications sans nombre et à des notations inextricables. La sagesse recommande donc de se contenter de cette approximation. Une note pourra toujours fournir le supplément d'information nécessaire.

⁶¹ C'est-à-dire, en vertu de la convention énoncée un peu plus haut, dans son tiers médian.

⁶² Les exemples n° 1 et 8, tous deux de haute époque, en fournissent l'illustration.

Ce principe⁶³ consiste, comme on le voit, à numéroté par a, b, c..., du pli vers la tranche, les lignes (ou groupes de lignes) marginales et d'ajouter l'indice de celle qui est le point d'aboutissement à l'indice d'extension fourni par la figure III. Ces indices en lettres minuscules peuvent être multipliés autant que besoin est, ce qui permettra de noter avec précision une infinité de cas. Ainsi, pour trois lignes (ou jeux de lignes) dans la marge extérieure, on aura les sous-types de B illustrés par la figure VI (E et H étant traitées de la même façon).

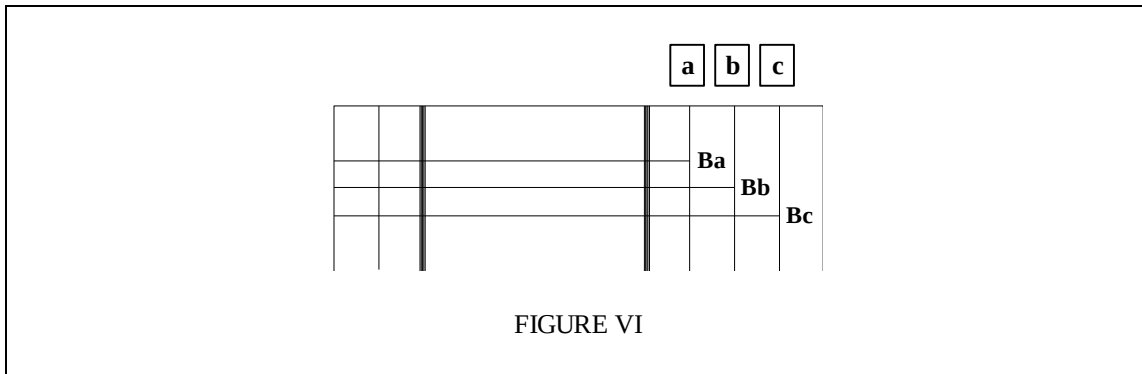


FIGURE VI

On appliquera le même système, sans rien y changer, si les marginales multiples n'existent que dans la marge intérieure (ce cas concerne cette fois les lignes D, E, F). La figure VII décrit les sous-types de E qui en résultent : on constatera qu'ils prennent des cotations identiques à celles qu'on lisait sur la figure V ; cette « synonymie » n'engendre cependant aucune équivoque puisque la distribution des lignes marginales décrite au moyen des chiffres lève toute ambiguïté.

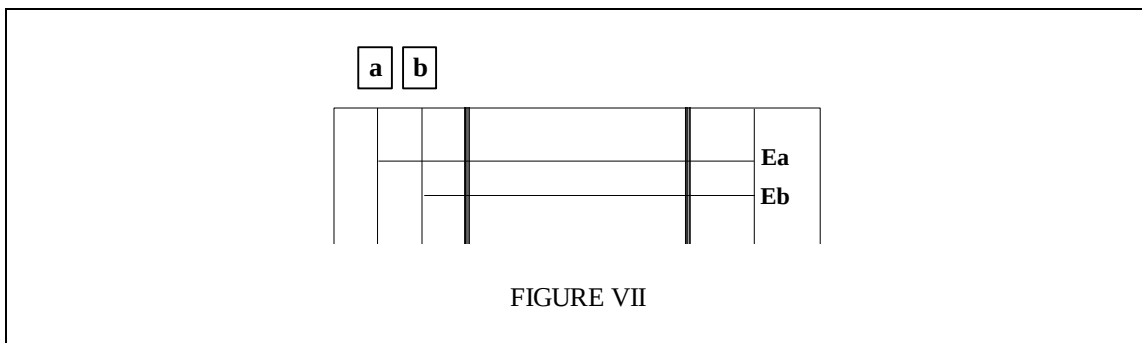
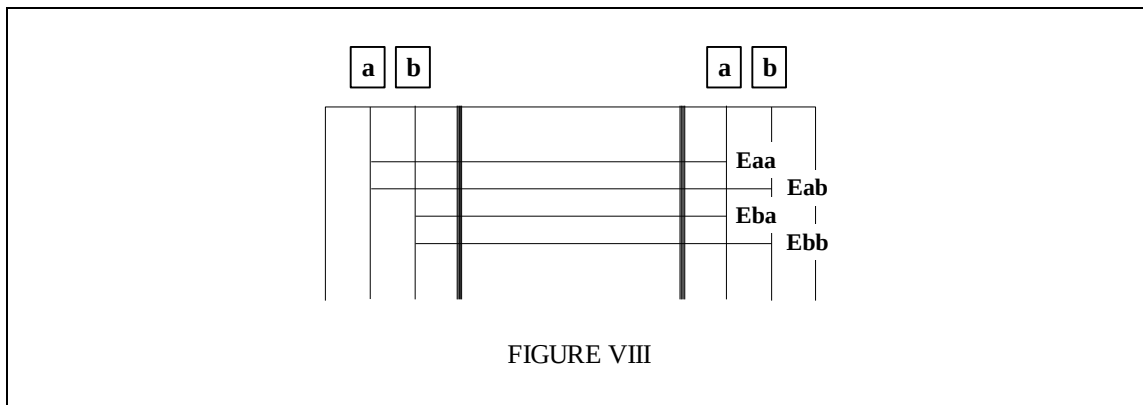


FIGURE VII

Enfin, on peut encore imaginer que des marginales multiples se présentent simultanément de part et d'autre du feuillet. Quel qu'en soit le nombre, le même principe reste applicable. Les marginales de l'intérieur seront alors numérotées indépendamment de celles de droite, et un double indice indiquera le point de départ et le point d'arrivée de la ligne⁶⁴. On pourra donc préciser comme indiqué sur la figure VIII l'extension d'une ligne E (seule concernée par ce cas).

⁶³ Cette sorte de précision fait totalement défaut dans le système de Leroy, qui ne peut faire de différence entre les rectrices des types 29B1ds (*Répertoire...*, p. 50) et 45B2ds (*ibid.*, p. 18).

⁶⁴ Pour qui s'effraierait de telles complications, il faut rappeler qu'une grande majorité de ces combinaisons ne sont qu'hypothétiques. Les seuls cas dans lesquels j'ai eu besoin de recourir à cet indice complémentaire sont tous illustrés, jusqu'à présent, par les figures IV et V n'impliquant que deux jeux de marginales (a et b), soit vers l'intérieur, soit vers l'extérieur ; encore s'agit-il de mises en page très



Règles d'utilisation des codes d'extension.

On convient *a priori*⁶⁵ que l'extension « normale » des lignes décrites dans les zones I à III (c'est-à-dire toutes les lignes « maîtresses » qui structurent le schéma, à l'exclusion des rectrices) s'étend d'un bord à l'autre du feuillet⁶⁶ (extension A, cf. fig. III), et qu'en tel cas il est inutile de la préciser. Les trois premières zones ne comporteront donc généralement que des chiffres, sauf si les lignes correspondantes diffèrent de la « normale ».

Dans tous les cas où les lignes ne s'étendent pas *toutes* d'une extrémité à l'autre du feuillet⁶⁷, leur extension devra être précisée au moyen des lettres capitales indiquées ci-dessus, fig. III à VIII. On peut distinguer trois situations différentes :

a) *Toutes les lignes appartenant à une même zone sont égales entre elles.* Il suffira d'ajouter le code d'extension correspondant (lettre simple ou redoublée, et éventuellement indice complémentaire en minuscule) à la fin de la zone, précédée du signe deux-points (:) qui exprime que le code d'extension porte simultanément sur tous les segments de cette zone⁶⁸.

b) *Les lignes d'une même zone sont inégales, mais égales au sein de chaque segment.* On ajoutera alors à la fin de chaque segment (sauf s'il est à zéro) le code d'extension correspondant aux lignes qu'il représente, y compris pour les lignes d'extension "normale" (codées A). Ainsi, une zone II notée *.../12-21:C/...* (cas précédent)

particulières (calendriers ou tableaux : cf. exemple n° 37). Cependant, pour garantir l'universalité du système, il paraît utile de le laisser ouvert à des situations plus complexes, fussent-elles non attestées (dans l'état actuel des choses).

⁶⁵ Ceci à l'instar de Leroy.

⁶⁶ En tenant compte de la convention établie plus haut.

⁶⁷ Ces cas constituent les classes A à I de Leroy (*Répertoire...*, p. 24-25 et 229-241).

⁶⁸ La version primitive de mon système faisait l'économie de ce deux-points, **1-1 C** (toutes les lignes sont de type C) se distinguant suffisamment de **1A-1C** (seules les lignes inférieures sont du type C : cf. paragraphe suivant). Il s'avère, à l'usage, que la convention originale est susceptible de provoquer des erreurs dans le cas où l'utilisateur ne respecte pas scrupuleusement la règle énoncée énoncée au paragraphe suivant. Il me paraît donc utile d'introduire, *in extremis*, ce symbole plus ou moins redondant. Les formules rédigées avant cette modification resteront aisément interprétables, pour peu qu'on en soit averti.

se distingue de **.../12A-21C/...** qui indique des marginales plus courtes dans la marge du haut que dans celle du bas.

c) *Les lignes relevant d'un même segment sont inégales entre elles.* Dans le ou les segments concernés, on ajoutera après chaque chiffre le code d'extension correspondant à la ligne ou au jeu de lignes qu'il représente, y compris pour les lignes d'extension normale (codées A). On aura alors une expression du type : **.../1A2C - 2C1A/...**

Il peut même se produire que les différents éléments d'un jeu de lignes jumelées soient inégaux entre eux ⁶⁹. Dans cette circonstance, on inscrira d'abord le chiffre représentant le nombre de lignes jumelées (selon la règle générale), suivi par autant de lettres codant l'extension des différentes lignes qui composent le groupe : soit, par exemple, pour une ligne courte prise entre deux lignes longues, **... 3AJA ...**

III.- ÉTABLISSEMENT DE LA FORMULE

Une dernière convention, valable pour l'ensemble des zones, permet d'alléger considérablement l'écriture :

Zones vides. — Lorsque tous les éléments à décrire dans une zone donnée sont absents du schéma analysé ⁷⁰, on ne notera dans cette zone qu'un seul zéro, et non autant de zéros que la zone comprend habituellement de segments. On écrira donc : **.../0/...**, et non : **.../0-0-0/...**

Zone I : verticales

On relève, dans cet ordre ⁷¹ :

1^{er} segment : les verticales situées vers le pli ;

2^e segment : les verticales situées vers la tranche du volume ;

3^e, 4^e... segments : les verticales formant l'entrecolonne - ou éventuellement le premier, puis le second, puis le troisième... entrecolonnes (de l'intérieur vers l'extérieur). Autrement dit, ce 3^e segment est répété autant de fois que nécessaire.

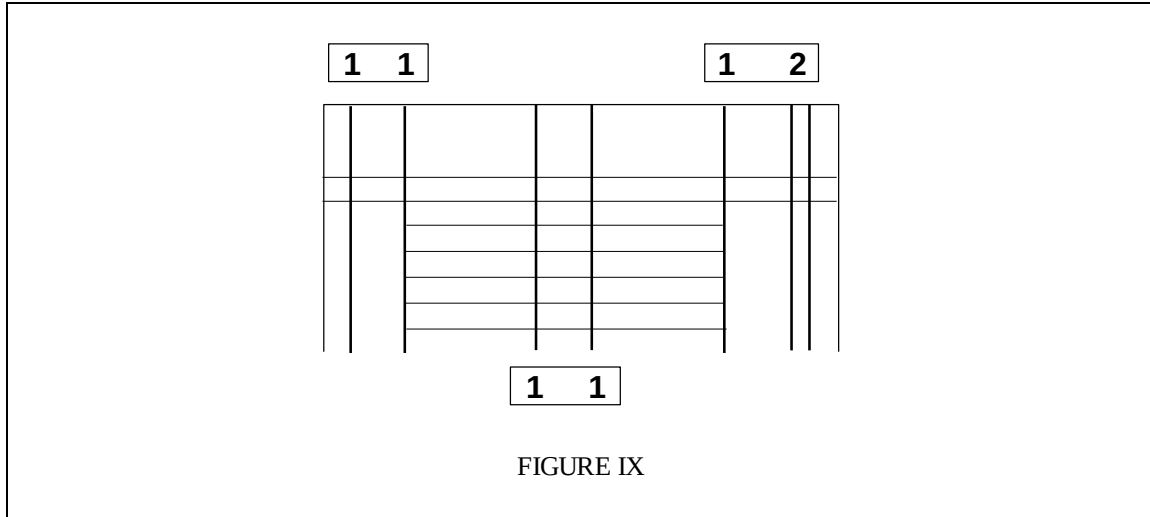
⁶⁹ A ma connaissance, ce phénomène est rarissime dans le domaine latin : je ne puis en proposer qu'un seul exemple (n° 52). Le répertoire du P. Leroy n'en fait apparaître aucun cas chez les Grecs. En revanche, parmi les réglures hébraïques décrites par M^{me} Dukan, plusieurs schémas présentent des dispositions des lignes marginales horizontales qui seraient à décrire comme **3AJA** et **4AJJA** : cf. p. 96 (haut), 98 (haut), 99 (bas), 116 (bas), 117 (haut), 133 (haut).

⁷⁰ Le fait se produit fréquemment dans les zones II et III, et encore assez souvent en zone IV. Mais il peut aussi se rencontrer (plus exceptionnellement) en zone I, notant l'absence totale de lignes verticales (cf. exemple n° 49). Le système de Leroy est incapable de décrire une telle situation, puisqu'il repose sur le postulat (explicitement affirmé dans l'introduction, p. 18) que la linéation est nécessairement contenue entre deux verticales limitant les marges latérales. Outre l'exemple qui vient d'être cité, les n° 47 et 50 viennent infirmer ce point de vue.

Il semble également que dans les chartes on rencontre assez souvent une réglure formée simplement d'une suite de rectrices tendues d'un bord à l'autre de la page, entre les piqures : cf. Outi MERISALO, *La langue et les scribes : étude sur les documents en langue vulgaire de La Rochelle, Loudun, Châtellerauld et Mirebeau au XIII^e siècle*, Helsinki, 1988 (*Commentationes humanarum litterarum*, 88).

⁷¹ Rappelons que le relevé s'effectue normalement au recto du feuillet, et qu'à défaut le sens pli-tranche reste de règle.

La succession des lignes simples, doubles, triples... est notée, dans chaque segment, du pli vers la tranche, au moyen des chiffres 1, 2, 3..., et de leurs combinaisons, comme indiqué plus haut.



Ainsi, pour l'exemple fourni par la figure IX, la disposition des verticales s'indique de la façon suivante :

11-12-11/...

Ce qui peut se lire : « un et un ; — un et deux ; — un et un », et s'interprète aisément en : « *dans la marge intérieure* : une ligne simple, puis une autre ; — *dans la marge extérieure* : une ligne simple puis une ligne double ; — *au centre du feuillet* : entrecolonne formé de deux lignes simples ».

Autres exemples ⁷² (dispositions à longues lignes) :

1-1/... : fig. 3, 6 (f. 230), 41, 48 ;

2-1/... : fig. 6 (f. 227), 24 ;

2-2/... : fig. 9, 10, 12, 35 ;

1-21/... : fig. 46 ;

122-3/... : fig. 37.

2-0/... : fig. 50 ;

0/... : fig. 49 ;

Traitements des entrecolonne.

L'entrecolonne (ou chacun des entrecolonne qui se succèdent, du pli vers la tranche) est traité comme une unité indissociable, que l'on décrit en procédant de la même manière que pour les marges latérales ⁷³.

⁷² Les figures correspondant aux exemples qui suivent sont désormais rassemblées dans les planches finales ; on trouvera également en appendice la formule complète analysant chacune d'elles (les zones qui ne sont pas en cause à ce point précis de l'exposé étant ici représentées par « ... »).

L'application des principes généraux permet de résoudre sans difficulté le cas de ces « demi-entrecolonnes » qu'on peut trouver dans la mise en page de textes en vers, et qui consistent en une seule ligne (simple ou, plus souvent, redoublée de façon à contenir les initiales) marquant le début des lignes de la seconde colonne - la première n'ayant pas besoin d'être limitée à droite, puisque les vers règlent d'eux-mêmes leur longueur⁷⁴. Le zéro s'impose ici pour traduire l'absence d'un élément attendu, et ces dispositions seront notées **01**, **02** ou **03**.

En jouant un peu avec la signification canoniquement attribuée aux chiffres, il est également possible d'effectuer une distinction (là où elle est significative et utile) entre un entrecolonne principal et un entrecolonne de largeur réduite figurant ensemble dans un schéma complexe. On considérera alors le plus étroit comme une ligne double (ceci, bien souvent, de manière abusive, mais généralement sans risque de confusion) qui sera notée **2**, par opposition au **11** représentant l'entrecolonne principal. L'exemple n° 30 en fournit une illustration.

Exemples à deux colonnes :

1-1-11/... : fig. 14, 15, 17, 23, 36, 42, 44 ;

1-11-11/... : fig. 11 ;

2-2-11/... : fig. 20 ;

12-21-11/... : fig. 22, 25 ;

3-12-11/... : fig. 38 ;

1-1-111/... : fig. 18, 19 ;

2-22-111/... : fig. 26 ;

⁷³ On ne tient donc pas compte du fait que certaines des lignes qui y sont représentées se rapportent à la colonne intérieure, tandis que d'autres concernent la colonne extérieure. Selon les cas, le « rythme » des lignes verticales qui sous-tendent une mise en page sur plusieurs colonnes peut en effet suggérer :

- soit une justification unique, subdivisée par un entrecolonne dont la structure est relativement indépendante de celle des lignes de marge extrêmes (**2-2-11** : la justification est bordée de lignes doubles de part et d'autre ; l'entrecolonne est formé de deux lignes simples) ;

- soit au contraire, la juxtaposition sur une même page de deux « demi-justifications » plus ou moins autonomes (**2-1-12** : chaque colonne est bordée par une ligne double vers le pli et une ligne simple vers la tranche).

Une logique rigoureuse voudrait donc que la méthode de description s'adapte, selon que la mise en page est conçue sur l'un ou l'autre de ces deux modèles. Malheureusement, pareille adaptabilité s'accorderait mal avec la nécessité d'imposer une démarche unique pour parer tout risque d'ambiguïté — sans compter qu'en dehors des cas clairs mentionnés ci-dessus, on a souvent affaire à des cas indécis (**1-1-11**, notamment) pour lesquels aucune des deux hypothèses ne s'impose plus que l'autre. Le mode de relevé adopté quelles que soient les circonstances est celui qui correspond à la première approche (justification subdivisée) : c'est en effet le seul qui puisse rendre compte d'un entrecolonne pourvu d'une ligne médiane.

Dans la majorité des cas, il est indifférent de noter par **2** et **3** un entrecolonne formé de deux lignes simples, et le même accompagné d'une troisième ligne au centre, plutôt que par **11** et **111**, suivant la règle générale. Si la première notation est sensiblement plus économique et parfois plus claire, notamment dans le cas d'entrecolonnes multiples (et c'est à ce titre que je l'ai naguère préconisée), il semble finalement préférable de traiter toutes les lignes selon une règle unique, et d'adopter la seconde notation dans le cas général.

⁷⁴ Là encore, le système de Leroy, qui pose *a priori* que toute mise en page à deux colonnes comporte un entrecolonne formé d'au moins deux lignes (*Répertoire...*, p. 18), serait incapable de décrire cette situation — sauf à y admettre des indices négatifs (!).

22-2-111/... : fig. 21 ;
 12-21-111/... : fig. 39 ;
 21-12-111/... : fig. 31 ;

2-1-12/... : fig. 27 ;
 2-2-22/... : fig. 8 ;

A trois colonnes :

2-2-11-11/... : fig. 29 ;
 22-221-11-11/... : fig. 32 ;
 2-1-12-12/... : fig. 28 ;

A quatre colonnes :

1-1-2-11-2/... : fig. 30 ;
 12-22-2-11-2/... : fig. 40.

Notation de l'extension.

Si le schéma présente des lignes verticales d'extension réduite, ou inégales entre elles, on précisera leur extension au moyen des lettres-codes indiquées à la figure III, en suivant les règles qui ont été énoncées pour leur usage.

Exemples :

1-1:C/... : fig. 5 (à droite) ;
 1-1:G/... : fig. 5 (à gauche) ;
 1-1:J/... : fig. 2, 4, 9, 10, 47 ;
 2JA-1A/... : fig. 52 ;
 1-1-11:J/... : fig. 51 ;
 1-1-11:G/... : fig. 43 ;
 21-121-11J-11J/... : fig. 34.
 13-321-(2J)-11-(2J)/... : fig. 33 ;

Zone II : horizontales marginales

On procède de la même façon que pour la zone I, en relevant dans cet ordre :

1^{er} segment : les horizontales marginales situées dans la marge supérieure ;

2^e segment : celles qui se trouvent dans la marge inférieure ;

Cette zone ne peut donc comporter que deux segments ; dans chacun d'eux, le relevé s'effectue de haut en bas.

Dans la marge supérieure seule :

.../1-0/... : fig. 28 ;
 .../2-0/... : fig. 21, 27, 34 ;
 .../11-0/... : fig. 33 ;

Dans les deux marges :

.../1-1/... : fig. 46 ;
 .../2-2/... : fig. 38, 45 ;
 .../2-11/... : fig. 31 ;

Marginales d'extension réduite :

.../2-2:C/... : fig. 39 ;
.../2B-0/... : fig. 26 ;
.../1J-0/... : fig. 2, 29 ;
.../1K-0/... : fig. 19.

Zone III : rectrices majeures

La description s'effectue selon un ordre analogue à celui adopté pour la zone I, c'est-à-dire qu'on indique tout d'abord les lignes situées aux extrémités du texte, en haut puis en bas, et ensuite celles qu'on rencontre éventuellement au milieu de la justification. Soit :

1^{er} segment : rectrices majeures supérieures ;
2^e segment : rectrices majeures inférieures ;
3^e, 4^e... segments : rectrices majeures médianes (avec autant de segments qu'il y a de groupes de médianes).

Rectrices majeures supérieures seules :

.../1-0/... : fig. 40 ;
.../2-0/... : fig. 27.

Rectrices majeures supérieures et inférieures :

.../1-1/... : fig. 9, 13, 41 ;
.../1-2/... : fig. 11 ;
.../2-2/... : fig. 37 ;
.../3-3/... : fig. 19, 30 ;

Trois jeux de rectrices majeures :

.../2-2-2/... : fig. 21 ;
.../3-3-3/... : fig. 32, 33, 34 ;

Quatre jeux :

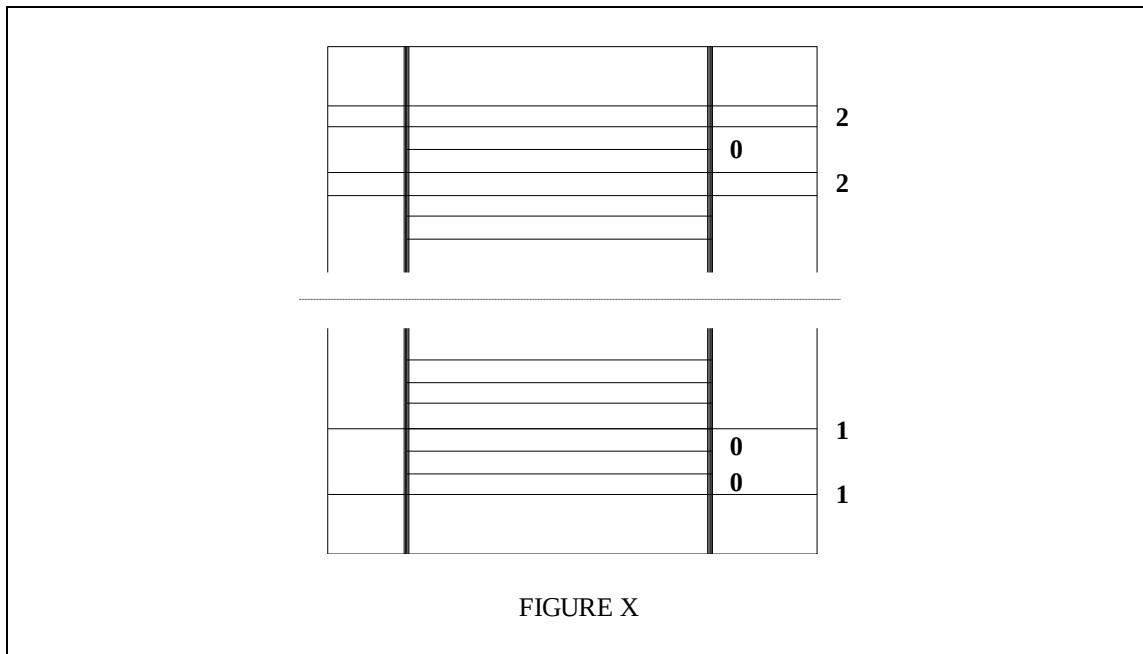
.../2-2-2-2/... : fig. 25 ;

Avec codes d'extension :

.../1B-0/... : fig. 26 ;
.../1C-0/... : fig. 48 ;
.../2C-0/... : fig. 39 ;
.../1-1:C/... : fig. 4 ;
.../1-1:G/... : fig. 3 ;
.../2-1:C/... : fig. 10 ;
.../2-2:G/... : fig. 23 ;
.../1-2:GG/... : fig. 15 ;
.../2A-2A-2G/... : fig. 24.

Rectrices majeures alternant avec des rectrices simples.

Dans certains schémas ⁷⁵, les rectrices majeure d'un même groupe ne se succèdent pas directement, mais une ou plusieurs rectrices simples se trouvent intercalées au milieu du groupe, comme illustré par la figure X.



Une telle disposition se rencontre aussi bien pour les rectrices majeures supérieures et inférieures que pour les médianes.

En pareil cas, on notera au moyen des chiffres 1, 2, 3... chacun des groupes d'une, deux, trois... rectrices majeures consécutives ; et l'on insérera entre ces chiffres un 0 (zéro) pour *chacune* des rectrices simples qui les séparent ⁷⁶. Soit, pour l'exemple ci-dessus (fig. IX) : ... / **202-1001** / ...

On ne se préoccupera pas de l'extension des rectrices simples, puisque celle-ci sera indiquée en zone IV. Seule devra donc être précisée, si nécessaire, l'extension des rectrices majeures proprement dites ⁷⁷.

⁷⁵ Cette disposition, particulièrement fréquente au XII^e siècle, semble inconnue des manuscrits grecs, si l'on en croit le répertoire de Leroy. M^{me} Dukan en signale un certain nombre d'occurrences parmi les manuscrits hébreux : cf. p. 95, 96 (haut), 98 (haut),...

⁷⁶ Dans la très grande majorité des schémas qui relèvent de cette analyse, les rectrices majeures proprement dites ne forment pas plus de deux groupes, et le nombre de rectrices simples qui les séparent est exceptionnellement supérieur à un (les dispositions les plus fréquentes semblant être **101**, **202** et **1001**). On rencontre cependant des combinaisons plus complexes. Ainsi, parmi les variantes de l'exemple n° 15 : 1 majeure, 1 simple, 1 majeure, 2 simples, 2 majeures, dont l'analyse s'effectue en poursuivant le même procédé, ce qui aboutit à la notation **101002**. De même, on relève une alternance à coder **10101** sur un feuillet de l'exemple n° 12. Comme tendent à le prouver ces deux occurrences, de tels agencements ne semblent apparaître qu'en tant que variantes ponctuelles dans des réglures très fluctuantes (négligées ou à la recherche d'une forme canonique).

⁷⁷ Je n'en ai pas d'exemple à proposer ici. Plutôt que comme un système de rectrices majeures de longueurs différentes, il paraît en effet préférable de considérer l'exemple n° 52 comme un cas particulier d'alternance, avec absence de la rectrice majeure attendue en tête de la justification. La notation .../02-2/... qui en découle est plus économique et tout aussi explicite que .../1J2A-2A/..., qui aboutit au même dessin.

Exemples :

.../2-101/... : fig. 17 ;
 .../101-101/... : fig. 22 ;
 .../2-202/... : fig. 46 ;
 .../202-202/... : fig. 20 ;
 .../1001-1001/... : fig. 29 ;
 .../101-101-2/... : fig. 18.

Zone IV : extension des rectrices

Dans le cas général, les rectrices sont d'égale longueur et la zone IV ne comporte qu'une lettre simple ou redoublée, éventuellement complétée par une lettre minuscule (cf. fig. I-VI).

Exemples :

.../A : fig. 35 ;
 .../C : fig. 5 (à gauche et à droite !), 11 ;
 .../H : fig. 22 ;
 .../J : fig. 3, 6, 7, 10, 12, 21, 23, etc.
 .../JJ : fig. 4, 17, 18, 20, 51.

Cas particuliers :

.../B! : fig. 1 ;
 .../E! : fig. 8 ;
 .../J! : fig. 50 ;
 .../Fa : fig. 37.

L'absence de rectrices est notée par .../0 (zéro) : voir exemples n° 41, 42, 47, 48 ⁷⁸.

Des rectrices parfaitement homogènes nécessitent cependant une indication complémentaire, dans le cas où la mise en page comporte plus de deux colonnes, et où les rectrices discontinues ne sont interrompues que par certains des entrecolonnes ⁷⁹. En effet, selon la convention établie plus haut, la simple notation par lettres redoublées implique une interruption des rectrices sur *l'ensemble* des entrecolonnes de la page. Pour rendre compte de cette disposition particulière (mais rare), on fera suivre le code d'extension des rectrices du signe deux-points suivi d'une expression chiffrée du type $x+y [+z]$, où x , y et z

On trouve un cas symétrique, touchant cette fois les rectrices majeures inférieures, dans le ms. n° 147 du répertoire de M. Derolez (t. I, p. 132) ; là aussi, les notations .../2-20/... et .../2A-2A1J/... sont équivalentes.

⁷⁸ La présence de médianes étant indiquée en zone III, les schémas correspondant à la classe W de Leroy (*Répertoire...*, p. 27 et 257-258) sont décrits avec la plus grande facilité : par exemple 1-1/1-0/1-1-1/0 pour *W01A1a*. Je n'ai pas encore rencontré de cas analogue dans le domaine latin. Le répertoire de Mme Dukan n'en relève pas non plus parmi les manuscrits hébreux.

⁷⁹ Du point de vue de la réalisation du tracé, les entrecolonnes traversés par des rectrices correspondront souvent, dans cette situation, à des entrecolonnes surajoutés à un schéma de base. C'est manifestement le cas dans l'exemple cité, où ces entrecolonnes n'apparaissent qu'épisodiquement, pour permettre la mise en place de gloses.

représentent le nombre de colonnes successives traversées par chacun des segments de la rectrice discontinue. Soit, dans le cas d'une page à quatre colonnes dans laquelle les rectrices de type J sont communes aux colonnes 1-2 d'une part, et 3-4 de l'autre, avec interruption dans l'entrecolonne central (ce qui correspond à l'exemple n° 30) : **.../JJ:2+2**.

Linéations complexes.

A côté de ces dispositions simples, il existe des linéations complexes, formées par des combinaisons (généralement régulières) de rectrices d'extensions différentes. Elles seront décrites au moyen d'une combinaison de lettres et, le cas échéant, de chiffres. Un certain nombre de cas sont à distinguer (figure XI).

Linéations alternées. — Certains schémas présentent une alternance de rectrices d'extension différente ⁸⁰. On peut les diviser en plusieurs sous-catégories :

a) Dans les *linéations alternées simples*, deux types de rectrices alternent une à une (fig. XI, a). Pour les décrire, il suffit d'inscrire en zone IV l'indice correspondant à la première rectrice, suivi, après un tiret, de l'indice de la seconde ⁸¹.

Le cas des linéations dans lesquelles une ligne de texte sur rectrice alterne avec une ligne de texte sans rectrice (fig. XI, c) est traité de la même façon, zéro représentant alors l'absence de rectrice ⁸².

S'il se rencontrait des schémas présentant une alternance de rectrices de trois types différents (ou même davantage; le cas est purement hypothétique jusqu'à présent), ils seraient notés de la même façon, en indiquant successivement, toujours séparés par des tirets, les indices correspondant à la première rectrice, puis à la seconde, puis à la troisième...

⁸⁰ Ils forment la classe R de Leroy (*Répertoire...*, p. 26 et 256). Je n'en ai pas, pour le moment, d'exemple latin à proposer.

⁸¹ Le type R 44C2 de Leroy (*ibid.*) sera donc décrit comme : **2-2-22/2-2/0/A-C**.

⁸² Classe X de Leroy (*Répertoire...*, p. 27 et 258-265). Le type X 00C1 s'exprime par : **1-1/0/0/C-0**.

Pour ce type de disposition (de même que dans le cas de la linéation double, ou encore pour ceux qui relèvent des classes Y et Z de Leroy : voir note ###), on pourrait être tenté de considérer qu'à vouloir rendre compte de lignes « inexistantes », on s'écarte du strict propos qui devrait être celui de la description de la réglure - c'est-à-dire de se contenter d'analyser les lignes effectivement tracées, sans se préoccuper de l'usage qu'en fait le copiste. Contre un tel point de vue, il est facile d'objecter que ce n'est certainement pas pour profiter de l'heureuse aubaine que lui procure une linéation extrêmement lâche (ou au contraire très resserrée) que le copiste dispose ainsi son écriture. L'absence d'une rectrice sur deux (ou le redoublement de chaque rectrice) fait assurément partie du plan suivi par l'artisan régleur - surtout s'il n'est autre que le copiste lui-même - et, à ce titre, constitue bel et bien une caractéristique du schéma.

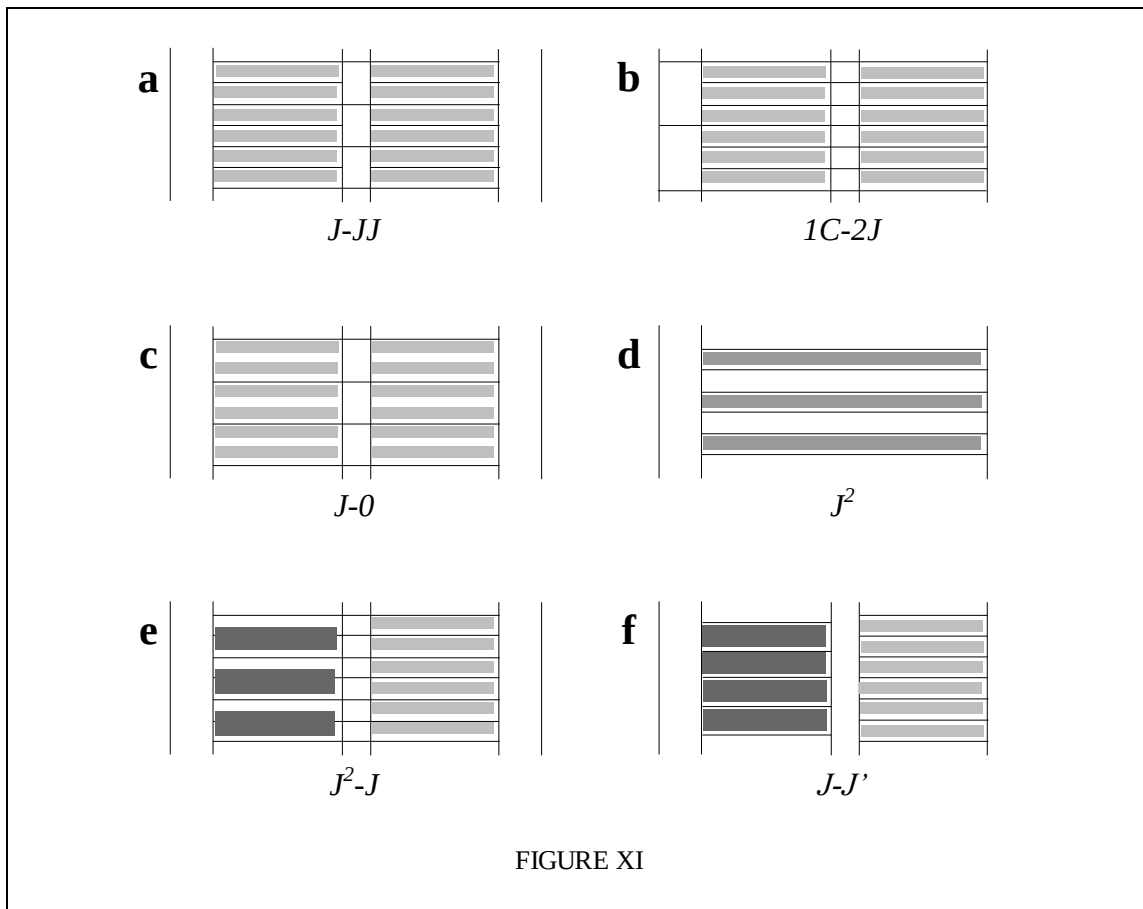


FIGURE XI

b) Les *linéations alternées doubles, triples ou complexes* sont formées d'une alternance de rectrices d'extension différente en groupes égaux (deux à deux, trois à trois...) ou inégaux (une et deux, une et trois ; deux et trois... : fig. XI, b). Dans tous ces cas, on procédera comme ci-dessus, mais en indiquant en outre, devant chaque lettre, un chiffre indiquant le nombre de rectrices que compte le groupe correspondant⁸³. La même notation s'applique aux linéations comportant une alternance d'une ligne sur rectrice pour plusieurs lignes sans rectrices⁸⁴.

Comme plus haut, cette notation permettrait d'exprimer les linéations plus complexes où trois types de rectrices alterneraient en groupes, égaux ou inégaux.

Dans tous les cas où le schéma comporte simultanément des rectrices majeures et une linéation alternée, on prendra bien garde à inscrire d'abord l'indice de la rectrice (ou de l'absence de rectrice) qui suit *immédiatement* la ou les rectrices majeures supérieures⁸⁵.

Linéation alternée avec lignes supplémentaires. — Il peut se produire que l'alternance régulière de deux types de rectrices soit troublée en haut ou en bas de la justification par une ou plusieurs lignes supplémentaires. Par exemple, la linéation étant

⁸³ Le type $R(D2+E2) 24D2$ de Leroy (p. 255) aura ainsi pour formule : $2-2-2/2-2/0/2J-2JJ$.

⁸⁴ Classes Y et Z de Leroy (*Répertoire...*, p. 28 et 265 ; les sous-classes X2 et X4 sont plutôt à traiter sur le modèle de la classe X). Y $20D2$ donne $2-2-2/0/0/2J-20$ (lire « deux zéros » plutôt que « vingt ») ; et Z $34C2$: $2-21-2/2-2/0/3C-0$.

⁸⁵ Pour le type $PC2-X 00E2$ de Leroy (p. 254), on aura donc $.../1-1:C/0-JJ$, et non pas $.../1-1:C/JJ-0$.

formée dans le corps de la page par une alternance de deux rectrices **C** et deux **J**. On peut trouver en haut du texte quatre rectrices **C**. Le problème est résolu en considérant les deux rectrices **C** en surnombre comme des rectrices majeures, qu'on décrit en zone III ⁸⁶.

Linéation double. — J'appelle linéation double celle dans laquelle chaque ligne de texte est guidée par deux rectrices, l'une au-dessus, l'autre au-dessous, un interligne sur deux restant vacant (fig. XI, d) ⁸⁷. On la représentera en notant le chiffre 2 en exposant après l'indice d'extension des rectrices (soit $\dots/J^2$ pour l'exemple n° 9).

Linéation subdivisée. — La linéation subdivisée (qu'on peut aussi appeler linéation « à double usage ») est celle que forme une succession de rectrices serrées sur lesquelles sont écrits indifféremment, selon les besoins de l'oeuvre, soit une glose en écriture de petit module dont chaque ligne occupe un interligne ; soit un passage du texte en écriture de gros module, dont chaque ligne occupe deux interlignes ou - ce qui revient au même - un interligne sur deux (fig. XI, e). Elle s'analyse comme une linéation normale, au module du texte, dont chaque interligne a été divisé en deux par l'addition de lignes supplémentaires nécessaires à la glose.

Dans la formule, on considérera qu'il s'agit de la combinaison d'une linéation double (texte) et d'une linéation simple (glose). On la décrira en utilisant les conventions adoptées pour les linéations alternées et en indiquant d'abord la linéation du texte (double), puis celle de la glose (simple) ⁸⁸. Soit, pour des rectrices d'extension **J** : $\dots / J^2\text{-J}$. On trouve de nombreux cas de cette espèce parmi les exemples présentés ci-après (n°s 30, 32, 33, 34, 40).

Linéations indépendantes. — Une autre solution pour faire coexister dans la même page un texte en gros caractères et une glose ou un commentaire en écriture plus menue consiste à tracer des linéations indépendantes, dont les interlignes sont sans rapport entre eux (fig. XI, f) ⁸⁹. Ce phénomène (qu'on peut également qualifier de linéation « à deux modules ») est donc radicalement différent de ceux que nous avons examinés jusqu'ici, dans lesquels, quelles que fussent l'extension des lignes ou la façon dont elles étaient utilisées par l'écriture, les lignes se succédaient toutes à intervalle constant.

Cette pratique ne peut, en principe, être mise en oeuvre qu'avec des linéations séparées dans chaque colonne (normalement exprimées par une lettre redoublée), et avec des rectrices n'excédant pas la largeur de la colonne. Le symbole **JJ** que l'on attendrait donc pour décrire cette situation si l'interlignage était commun aux différentes colonnes sera ici

⁸⁶ Ainsi, le type *Xa 32C2* de Leroy (p. 32C2) correspond à : **2-21-11/1-1/1-0:C/C-0**.

⁸⁷ Cette linéation correspond à la classe T de Leroy (*Répertoire...*, p. 27 et 255). Il serait possible d'opérer des distinctions supplémentaires au sein de cette catégorie, selon que l'interligne « intermédiaire » (en désignant ainsi celui qui ne reçoit pas d'écriture et forme l'« interligne » au sens usuel du terme) est égal, plus petit ou plus grand que l'interligne « scriptible ». Il m'a cependant paru inutile de compliquer le codage à ce sujet : une note pourra apporter les précisions nécessaires.

⁸⁸ On ne peut exclure l'existence de linéations de type analogue obtenues en subdivisant l'interligne du texte en trois interlignes de glose. On notera alors très logiquement la première avec le chiffre 3 en exposant.

⁸⁹ Ce procédé peu ergonomique (il exige une double piqure, et probablement un certain nombre de tâtonnements pour parvenir à la congruence entre les deux linéations) est antérieur à celui de la linéation « à double usage », précédemment décrite. Cette dernière le supplante dans le courant du XII^e siècle.

décomposé en **J+J** [**+J+J...**] (selon le nombre de colonnes), et les lettres correspondant aux colonnes à interlignage réduit seront affectées de l'indice « prime » pour être distinguées des colonnes à interlignage normal ⁹⁰. On aboutit ainsi (dans le cas de lignes d'extension **J**) à des notations telles que : ... / **J'+J**, ... / **J+J'** ou ... / **J'+J+J'**, selon que la linéation à interligne réduit occupe la gauche, la droite ou les deux côtés de la linéation adoptée pour le texte principal. Le dernier de ces cas est illustré par les exemples n° 13 et 16 ⁹¹.

IV. — INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Expression des irrégularités

La formule permet normalement d'exprimer sans grande difficulté le schéma de réglure présent sur un feuillet donné. Mais si l'on souhaite synthétiser dans une formule unique le schéma présenté par un volume (ou par une unité codicologique), alors qu'il présente certaines variations de feuillet à feuillet, on pourra utiliser un certain nombre de conventions à l'intérieur de la formule, ou ajouter à celle-ci des notes fournissant, sous une forme brève et conventionnelle, les précisions nécessaires.

Signes auxiliaires et conventions typographiques.

Dans le corps même de la formule, des chiffres inscrits entre *parenthèses* représenteront un élément facultatif ou épisodique : les lignes ainsi désignées ne sont tracées par le copiste que sur certains feuillets, et sont absentes sur d'autres.

Exemple : **2-21-(12)/...** – l'entrecolonne ne se rencontre que par moments.

L'*astérisque* sera utilisé pour marquer les éléments sujets à variations, le chiffre ou la lettre indiqués représentant alors le cas général (ou le cas du feuillet-témoin).

Exemple : **2-2/0/2*-2/J** - normalement deux rectrices majeures supérieures ; mais on rencontre des exceptions.

En employant la *lettre minuscule n* à la place d'un chiffre, on signifiera qu'un élément apparaît en nombre trop variable pour qu'il soit possible dégager un cas général.

Exemple : **2-2/0/n-n/J** - il existe (toujours) des rectrices majeures, en nombre très variable ;

ou encore, en combinant cette convention avec les précédentes : **2-2/0/2*-(n)/J** - les rectrices majeures supérieures sont toujours présentes, et normalement au nombre de deux ; les rectrices majeures inférieures apparaissent épisodiquement et en nombre indéterminé.

Dans certaines situations, il pourra s'avérer utile d'utiliser plusieurs lettres algébriques différentes (telles que *x*, *y*, *z*) ⁹², de façon à pouvoir commenter séparément chacune dans une note.

⁹⁰ On considérera comme tel celui du texte principal (de gros module), même s'il ne représente qu'une fraction minime du texte transcrit.

⁹¹ L'exemple n° 16 montre, de surcroît, qu'il y a éventuellement lieu d'appliquer l'indice « prime » aux rectrices majeures.

⁹² Il n'est pas recommandable d'utiliser à cet effet les premières lettres de l'alphabet, qui sont normalement utilisées comme indices complémentaires d'extension des lignes.

En ce qui concerne les lignes d'*extension variable ou indécise*, on placera entre parenthèses, à la suite du code d'extension correspondant au cas normal, celui de l'extension alternative.

Exemple : **2-21/2-2:A(C)/...** – les marginales horizontales sont normalement du type A, mais parfois réduites au type C.

Selon l'usage général, les *crochets* serviront à indiquer une *restitution*. Les lignes ainsi encadrées ont disparu ou ne restent visibles que sur de rares feuillets, mais ont généralement été rognées.

Exemple : **2-2[1]/...** : la ligne verticale la plus extérieure est (le plus souvent) rognée ;
ou encore : **2-21/[n]-2/...** : la marge supérieure est rognée, et certains indices laissent supposer qu'elle comportait des lignes de réglure, en nombre indéterminé.

Il reste encore la possibilité d'employer des *points d'interrogation* pour représenter les éléments sur lequel il est impossible de se prononcer, soit par suite de mutilations des feuillets, soit parce que la réglure n'est plus visible.

Le petit nombre de symboles auxquels le système réserve un usage spécifique laisse en fait une grande latitude pour en introduire d'autres, destinés à noter différents faits secondaires. A ceux-ci, on peut encore ajouter des artifices purement typographiques, tels que le *soulignement* ou l'impression en *caractères gras*. Cette dernière possibilité paraît particulièrement recommandée pour signaler, au sein la formule, les éléments qui ont été tracés par un procédé particulier (dans le cas d'une réglure mixte, à l'encre et à la mine, par exemple).

Chaque utilisateur pourra en outre, à condition de ne pas interférer avec les règles organiques du système et de s'en expliquer clairement, introduire les conventions supplémentaires nécessaires à l'expression des phénomènes qui auront retenu son attention.

Notes.

Quel que soit le nombre de signes diacritiques introduits dans la formule pour y marquer des nuances, il sera souvent utile d'indiquer en note, à la suite de la formule représentant le schéma normalement suivi par le manuscrit, les différentes variantes rencontrées sur certains feuillets. Dans ce cas, afin de ne pas avoir à répéter toute la formule pour exprimer chacune de ces variantes, il suffira de donner *uniquement la zone* dans laquelle se produit la modification, en faisant précéder celle-ci de son numéro d'ordre conventionnel dans la formule, en *chiffres romains*, de façon à identifier les lignes dont il s'agit. Il paraît recommandé de préciser, autant que possible, les feuillets sur lesquels ces variantes apparaissent.

On pourra ainsi écrire, par exemple, pour noter une réglure dans laquelle on observe simultanément des variations sur le nombre des verticales (zone I), sur le nombre et l'extension des rectrices majeures (zone III), et sur le type des rectrices (zone IV) :

2-2/0/1-1/J ; I = 1-1, ff. 7, 24, 33,... ; III = 2-1:C sur chaque bifeuillet extérieur ; IV = JJ au dernier cahier (ff. 113-120).

Néanmoins, si les modifications touchent plusieurs zones pour un même feuillet, il restera préférable de donner en entier la formule correspondant au schéma qui en résulte.

C'est également dans une note qu'il y aura lieu de signaler l'inégalité de la largeur des colonnes (là où elle est intentionnelle et significative), à l'aide des symboles mathématiques *plus grand que* et *plus petit que*. Des expressions telles que : « **col. 1 < 2** », « **col. 3 < 1 < 2** », voire (dans le cas de largeurs irrégulières) : « **col. 1 ≤ 2** » sont immédiatement intelligibles et se passent de commentaires.

Notation du nombre de lignes et relevé des dimensions

La finalité du codage étant, comme on a pu s'en rendre compte, de rattacher le schéma observé sur la page à une sorte d'archétype idéal, les particularités de sa réalisation dans un volume donné que représentent d'une part le nombre exact des rectrices, et d'autre part les dimensions précises du tracé, n'entrent pas directement dans le cadre de la formule de réglure. Néanmoins, pour des raisons évidentes, il sera le plus souvent souhaitable de rendre compte de ces particularités en même temps qu'on décrit le schéma.

Du strict point de vue de l'étude de la réglure, il semblerait *a priori* que seul importe le nombre de rectrices tracées sur la page, et non pas le nombre des lignes d'écriture qui viennent s'y inscrire. Cependant - ainsi qu'on y a déjà eu l'occasion d'y faire allusion à propos des systèmes de linéation « redondants » ou « défectifs »⁹³ - on peut généralement considérer que c'est en vue d'une utilisation bien précise que le copiste a défini le nombre de lignes à tracer. C'est donc en réalité de l'adéquation du nombre de lignes tracées au nombre de lignes d'écriture qu'il s'agit de rendre compte.

La principale cause de discordance entre l'un et l'autre réside dans l'habitude qui s'est peu à peu répandue de laisser une « ligne de tête » - c'est-à-dire une rectrice vierge d'écriture - en haut de chaque page⁹⁴ : le nombre de lignes tracées est donc supérieur d'une unité à celui des lignes d'écriture. Pour traduire cette situation, on a parfois adopté un système de notation consistant à écrire : nombre de lignes d'écriture *sur* ("/") nombre de rectrices effectivement tracées⁹⁵.

Si elle est claire dans un ouvrage spécialisé, dont les différentes conventions d'écriture sont préalablement spécifiées au lecteur, cette formulation ne saurait convenir en toutes circonstances puisqu'elle fait usage d'un signe ("/") très fréquemment employé pour indiquer les bornes d'une fourchette de variation. Dans la plupart des catalogues, la mention « 35/36 lignes » n'apporte aucune information sur la réglure et signifie simplement que le nombre de lignes d'écriture fluctue entre 35 et 36. Afin d'éviter tout risque d'amphibologie de cette nature, il paraît indispensable d'adopter, pour traduire la relation qui nous intéresse, un symbole qui ne soit susceptible d'aucune autre interprétation : les deux points (":") peuvent parfaitement convenir à cet usage. D'autre part, compte tenu de la finalité de cette mention, il me semble préférable d'indiquer d'abord le nombre de lignes réglées. Je propose donc d'écrire plutôt « **36:35 lignes** ».

Ceci ne lève cependant pas le second inconvénient présenté cette manière de s'exprimer, provenant de ce qu'elle n'est capable de rendre compte que d'une différence

⁹³ Voir note ##. En revanche, il ne me semble pas que la position de l'écriture par rapport à la rectrice qui la guide (dessus, au-dessus, au-dessous, à cheval...) ressortisse à cette approche.

⁹⁴ On a déjà fait allusion à cette pratique ci-dessus, note ###.

⁹⁵ C'est mode d'expression utilisé, par exemple, dans le répertoire de M^{me} Dukan.

bien particulière - même si celle-ci apparaît comme fondamentale et se manifeste très fréquemment. Elle sous-entend en effet que la ligne de réglure supplémentaire correspond à une ligne de tête. Si la différence est supérieure à 1, ou encore si cette différence s'observe dans l'autre sens (lignes d'écriture supérieures en nombre aux lignes de réglure), il devient impossible de se représenter la façon dont les lignes sont disposées sur la page. Elle aboutit également à des formulations extrêmement difficiles à interpréter dès que l'on se trouve dans le cas d'une linéation redondante ou défective.

En généralisant le principe consistant à noter « *tant de lignes réglées pour (":") tant de lignes d'écriture* » aux cas où l'un des deux nombres est égal à zéro ⁹⁶ et en décomposant la linéation en autant de sous-ensembles qu'en exige la situation, il devient possible de fournir sous une forme concise une description d'une grande précision. Ainsi, par exemple : **1:0 + 48:24 + 0:1 lignes**, pour signifier que la linéation se décompose en 1 rectrice vide en tête, puis 24 lignes écrites sur linéation double ⁹⁷, puis 1 ligne d'écriture supplémentaire ⁹⁸.

De subtiles différences peuvent être mises en évidence de cette façon, comme celle qui oppose :

1:1 + 0:22 + 1:1 : encadrement dépourvu de rectrices dans lequel sont inscrites 24 lignes d'écriture, la première et la dernière prenant appui sur les lignes qui ferment le cadre ;

et **1:0 + 0:24 + 1:0**, impliquant le même schéma de réglure et le même nombre de lignes, mais sans que les lignes d'encadrement soient utilisées comme rectrices.

On ne peut nier qu'en contrepartie du gain d'information qu'il offre, ce système de notation aboutit à des expressions d'une certaine lourdeur. Aussi peut-on convenir de n'y recourir que là où la formulation « simplifiée » (nos « 35:35 » et « 36:35 » de tout à l'heure ⁹⁹, étant entendu que la différence ne peut être supérieure à 1, et ne peut découler que de la présence d'une ligne de tête) n'est pas suffisante pour exprimer dans sa totalité le phénomène que l'on a sous les yeux.

En ce qui concerne le relevé des dimensions, c'est la méthode préconisée par L. Gilissen sous le nom de « fiche de réglure » ¹⁰⁰ qui s'impose. Elle consiste très simplement, comme on l'a dit, à indiquer successivement les distances mesurées entre deux lignes maîtresses consécutives, dans l'ordre où elles se présentent sur la page ; les opérations

⁹⁶ On aura donc **1:0** pour une ligne de réglure dépourvue d'écriture ; et **0:1** pour une ligne d'écriture non guidée par une rectrice.

⁹⁷ Dans le cas d'une linéation à double usage (cf. ci-dessus, p. ###), on pourrait écrire **48:24(48)**, c'est-à-dire 48 lignes tracées pour 24 lignes de gros module ou 48 lignes de petit module.

⁹⁸ On remarquera qu'il suffit d'additionner séparément les nombres qui figurent avant les deux points et ceux qui s'inscrivent après pour obtenir d'une part le nombre exact de lignes écrites, et de l'autre celui des lignes tracées.

⁹⁹ La notation « 35:35 lignes » est en soi redondante, et l'on pourrait estimer que l'indication « 35 lignes » serait suffisante. Mais il paraît indispensable de marquer par ce procédé qu'il ne s'agit pas de l'indication catalographique triviale, et que l'absence d'une ligne de tête a dûment été contrôlée.

¹⁰⁰ Cf. note ##. On en trouvera une application systématique dans le répertoire de M^{me} Dukan (les figures qu'elles accompagnent montrant assez clairement que ce mode de relevé n'est pas suffisant pour donner une idée de la physionomie du schéma).

s'effectuent d'abord horizontalement (distances entre les lignes verticales) de gauche à droite, puis verticalement (distances entre lignes horizontales) de haut en bas ¹⁰¹.

Cependant, pour améliorer la lisibilité de la succession de chiffres qui en résulte, il paraît utile d'y introduire l'usage d'une ponctuation différenciée ¹⁰², dans laquelle chacun des symboles séparant deux mesures correspond à une ligne particulière de la mise en page. On peut ainsi représenter par :

|| : les bords du feuillet, en cas de mutilation ou de rognage excessif (selon l'usage papyrologique, la concavité est orientée vers la lacune).

< > : les lignes de marge, dans le cas général.

≤ ≥ : celles des lignes de marge qui limite effectivement le texte, dans le cas de lignes de marge doubles ou triples ; il importe en effet que l'utilisateur (ou la machine) puisse rapidement déterminer les valeurs qu'il faut additionner pour obtenir la largeur de la justification réelle.

() : dans les mesures horizontales, les lignes externes de l'entrecolonne ; dans les mesures verticales, la réglure destinée au titre courant.

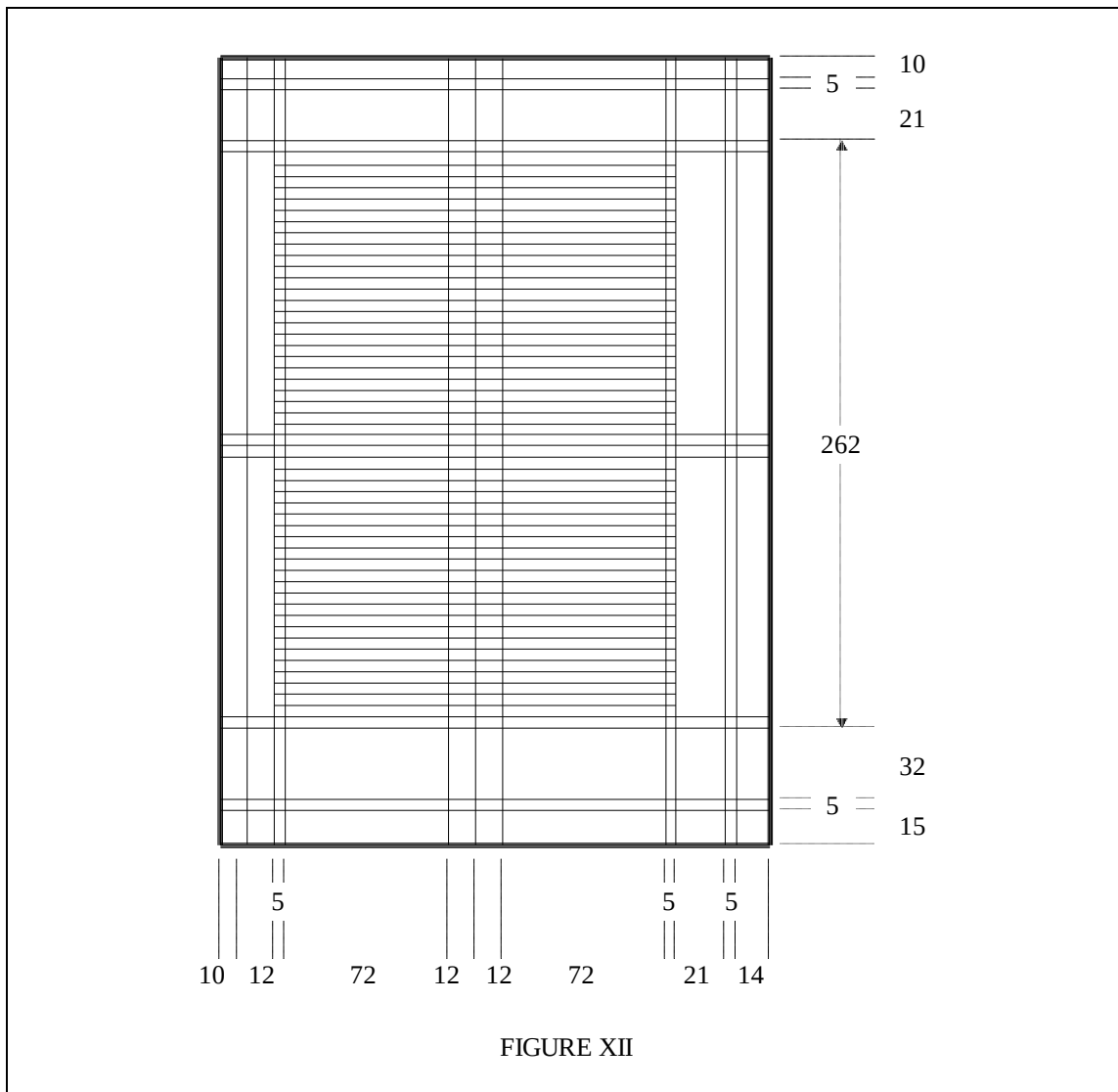
; = toute autre ligne.

A ces signes de base, dont la valeur doit être considérée comme universelle, il est encore possible d'en ajouter quelques autres qui permettront éventuellement de signaler des dispositions particulières, et dont la signification devra être spécifiée. On pourra par exemple faire usage de "{" et "}" pour noter les lignes qui délimitent une aire particulière (telle qu'une colonne de commentaire marginal) ; ou encore "/" pour marquer une ligne isolée à laquelle on attache un intérêt spécial.

En outre, dans le cas de lignes de marge doubles ou triples, il est utile de faire ressortir que l'intervalle est occupé par les initiales « en vedette ». A cet effet, on pourra marquer la mesure correspondante par un artifice convenu : astérisque, emploi de caractères gras...

¹⁰¹ Le système de M. Gilissen étant censé donner une idée de la structure du schéma, la position des différentes rectrices majeures y est indiquée. Cette précision devient ici inutile, puisque leur existence et leur nombre sont signalés par la formule de réglure, et que leur position est dès lors déterminée par l'unité de réglure. Il suffit donc de noter la position des lignes horizontales extrêmes de la justification.

¹⁰² Cette technique s'inspire, en la généralisant, des conventions adoptées par Lowe dans ses *Codices latini antiquiores* pour signaler les mesures relatives à la justification.



Les mesures étant conventionnellement effectuées en millimètres¹⁰³, la règle représentée par la figure XII (et que l'on suppose largement rognée sur les trois tranches) donnera l'expression :

$$10 ; 12 < *5 \leq 72 (12 ; 12) 72 > 5 \geq 21 ; 5 ; 14 [\\ \times] 10 (5) 21 < 262 > 32 ; 5 ; 15 [$$

Une brève expérience permet d'analyser très rapidement et d'exploiter immédiatement cette série de chiffres¹⁰⁴.

¹⁰³ On prendra garde à l'effet du cumul des approximations, surtout si l'on convient d'arrondir les mesures au millimètre, plutôt qu'au demi-millimètre. Dans ces conditions, et si le nombre d'intervalles mesurés est relativement important, il n'est pas rare que l'addition des valeurs énumérées amène une erreur de plusieurs millimètres sur la largeur et la hauteur du feuillet ou de la justification. La mesure globale de ces dernières, de manière indépendante, reste souvent indispensable. Pour la pratique de ces opérations, on pourra s'inspirer des conseils donnés à propos de la mesure de l'écartement des pontuseaux du papier dans : D. MUZERELLE, E. ORNATO, M. ZERDOUN, « Un protocole de description des papiers filigranés », dans *Gazette du livre médiéval*, n° 14 (Printemps 1989), p. 16-24 (IV.A.4, p. 23-24).

* * *

Tel qu'il vient d'être exposé, le système est apte à rendre compte sans ambiguïté de la très grande majorité des schémas qui se rencontrent usuellement dans nos manuscrits. Je ne puis néanmoins cacher que, comme toute invention humaine, il connaît des limites. Bien qu'il puisse s'appliquer sans difficulté excessive à différents types de dispositions incluant une glose ou un commentaire¹⁰⁵, il reste sans ressource lorsque ces dispositions atteignent une complexité ou une flexibilité excessives. Il ne s'agit pas tant de ces commentaires exégétiques qu'on pourrait appeler « à allocation dynamique » ou encore « à glose marquée »¹⁰⁶ : ceux-ci se contentent la plupart du temps d'exploiter, selon les besoins du texte, un schéma de base stable pourvu d'une linéation « à double usage »¹⁰⁷.

Les problèmes les plus ardues sont posés, en réalité, par ces mises en page apparemment plus sages, mais bâties bien souvent sur des schémas proprement labyrinthiques, qu'offrent les manuscrits à « glose encadrante ». La solution paraît devoir être recherchée dans la description séparée, à l'aide de deux formules distinctes, des lignes de réglure qui n'intéressent que le texte, d'une part ; et de l'autre de celles qui servent à mettre la glose en place. Mais chacune des tentatives que j'ai faites pour formaliser cette approche a rapidement buté sur un cas insoluble - ou encore s'est avérée trop réductrice et incapable de distinguer des schémas proches, mais répondant à des logiques distinctes.

Durant une longue période, j'ai nourri l'espoir de parvenir à mettre au point des règles de description applicables à ces situations. Cette espérance me paraît aujourd'hui assez vaine : d'une part, en raison de la difficulté qu'il y a à réunir un corpus sur lequel on puisse fonder une expérience suffisante ; d'autre part, à cause du nombre incalculable de dispositions auxquelles ces mises en page « acrobatiques » peuvent donner lieu, ce nombre croissant de manière exponentielle au fur et à mesure qu'augmente celui des éléments mis en jeu. La variété des combinaisons qu'on observe souvent au sein même d'un seul volume de ce type constitue à elle seule un obstacle difficilement surmontable.

De même, j'ai un moment envisagé d'adjoindre à ce système un certain nombre de conventions supplémentaires, grâce auxquelles il eût été possible de préciser en même temps la position des piqûres à partir desquelles chaque schéma a été réalisé. Là encore, la perspective de donner le jour à une « coquecigrue » (pour reprendre l'expression de certain) m'en a finalement dissuadé.

¹⁰⁴ Dans le système de M. Gilissen, la même page serait décrite par : 10.12.5.72.12.12.72.5.21.5.14 x 10.5.21.UR.121.2UR.121.UR.32.5.15. Seule la comparaison des différentes valeurs énumérées permet d'identifier la nature des éléments auxquels elles correspondent respectivement, de sorte qu'on ne peut plus être assuré d'une interprétation correcte dès que les proportions entre ces éléments sortent de la normale (cas d'un entrecolonne qui serait plus large que les colonnes, par exemple).

¹⁰⁵ Un grand nombre des exemples proposés correspondent à des textes glosés, comme on pourra s'en rendre compte d'après le catalogue qui les décrit, en annexe.

¹⁰⁶ On pourra trouver une belle collection de mises en page de ce type, avec une tentative de classement typologique, dans le livre de Christopher DE HAMEL, *Glossed books of the Bible and the origin of the Paris booktrade*, Cambridge, 1984, in-4°.

¹⁰⁷ Ces schémas utilisent aussi parfois, là où la chose est nécessaire, de petits entrecolonnes partiels (c'est-à-dire ne s'étendant pas sur toute la hauteur de la justification), formés d'une ligne simple ou double. Il suffira de signaler la présence de ces « entrecolonnes volants » dans une note.

Au bout du compte, il me semble préférable de se résigner à disposer d'un outil pratique et efficace dans la plupart des cas, plutôt que de se mettre en quête d'un hypothétique instrument qui s'avérerait malcommode dans tous.

Si, comme je le conçois, la finalité d'une technique de cette sorte n'est pas de produire des descriptions individuelles d'une finesse insurpassable, mais de permettre d'effectuer commodément des descriptions en série, sous une forme telle qu'on puisse aisément les comparer pour en tirer des enseignements, il est finalement de peu de conséquence qu'un petit nombre de cas demeurent rétifs au codage. Il s'agira en effet, le plus souvent, de cas aberrants ou trop complexes pour avoir une chance de trouver ailleurs leur équivalent - donc peu susceptibles de donner lieu à des rapprochements significatifs.

Quoi qu'il en soit (les utilisations qui en ont été faites jusqu'à présent me fournissent un témoignage encourageant dans ce sens), je m'estimerai pleinement satisfait si, en les affranchissant de la contrainte de fournir une figure, cette technique de notation permettait aux descripteurs de manuscrits d'accorder une place convenable aux schémas de réglure dans leurs notices. Le petit catalogue qui a été dressé ci-après, sur la base des manuscrits sélectionnés pour servir d'exemples dans l'exposé, donne un aperçu du traitement dont elles pourraient faire l'objet dans les répertoires à venir, pour le plus grand profit de la recherche codicologique.

ANNEXE

CATALOGUE DES RÉGLURES
PROPOSÉES COMME EXEMPLES ¹⁰⁸

Les fiches qui suivent correspondent très exactement au modèle établi pour l'enquête envisagée. Chacune comporte :

— Le signalement du manuscrit : cote et élément du volume ¹⁰⁹ ; indication sommaire du contenu ; date et, s'il y a lieu, origine ou provenance ¹¹⁰ ; dimensions. La nature du support n'est spécifiée que s'il ne s'agit pas de parchemin.

— Pour chacun des schémas distincts relevés dans le volume ou dans l'élément en cause : s'il y a lieu, feuillets extrêmes ; formule ; procédé ¹¹¹ ; dimensions du cadre de justification ¹¹² (hauteur, largeur) et s'il y a lieu, entre parenthèses, largeur interne du cadre ¹¹³ et largeur des colonnes ¹¹⁴ ; nombre de lignes ; unité de réglure (UR, calculée au 10^e de millimètre près) ; indication de la présence d'un titre courant. Le cas échéant, des notes fournissent les précisions nécessaires sur les variations ou les particularités de la réglure.

¹⁰⁸ Il va sans dire que ces exemples n'ont été sélectionnés qu'aux fins de la démonstration. Ils ne sauraient en aucun cas être considérés comme un échantillonnage représentatif des périodes auxquelles ils appartiennent (même si un certain nombre d'entre eux peuvent, à bon droit, apparaître comme typiques de leur époque).

¹⁰⁹ Les éléments distingués par A, B, C... dans les manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal sont ceux qu'y reconnaît le catalogue d'Henry Martin. L'examen codicologique permet souvent d'individualiser davantage de sous-unités, à l'intérieur desquelles peuvent encore se produire des changements de réglure (pour une mise en page constante).

¹¹⁰ Lorsqu'il s'agit de fonds anciens susceptibles de fournir un indice (plus ou moins fiable) sur une origine inconnue.

¹¹¹ Dans le cas de réglures à la pointe sèche, le diagramme n'est précisé que s'il n'est pas du type *New style* (><>< | ><><). De même, l'indication de la face du parchemin sur laquelle la réglure a été pratiquée ne figure que là où il ne s'agit pas du côté poil.

¹¹² Et non pas de la surface écrite, selon l'usage catalographique usuel.

¹¹³ Ceci dans le cas où les lignes de marge sont redoublées. Il est aisé d'en déduire la largeur de l'entrecolonne des indications données.

¹¹⁴ Etant donné l'ampleur des dépouillements envisagés, il n'est pas prévu d'effectuer le relevé complet des dimensions de la réglure. A ces indications (qui correspondent au projet initial), je considère aujourd'hui il conviendrait d'ajouter la mesure d'une marge dans chaque dimension (de préférence celle des marges supérieure et intérieure, qui sont les moins affectées par le rognage).

La liste des manuscrits décrits s'établit comme suit :

Paris, Bibliothèque nationale,

Fonds latin :

1625	fig. 5	10593	fig. 1
2389, f. 41-48	fig. 2	12097, f. 225 sqq.	fig. 7

Nouvelles acquisitions latines :

1586	fig. 8	1629, f. 15-16	fig. 3
1596	fig. 4	2061	fig. 6

Fonds italien :

76	fig. 50	542	fig. 51
262	fig. 48	900	fig. 47
530	fig. 52	1097	fig. 49

Paris, Bibliothèque de l'Arsenal :

4	fig. 21	184, ff. 60-157	fig. 43
12	fig. 19	184, ff. 158 sqq.	fig. 44-45
15	fig. 25	188	fig. 36
46	fig. 16	199	fig. 46
60	fig. 13	227	fig. 9
67	fig. 26	314	fig. 17
76	fig. 10	315	fig. 12
82	fig. 30	316 (B)	fig. 15
97	fig. 29	325, ff. 272-278	fig. 38
99	fig. 41	327	fig. 20
120	fig. 24	332	fig. 23
117, ff. 472 sqq.	fig. 27	343	fig. 11
118, ff. 472 sqq.	fig. 28	349, ff. 1-126	fig. 31
139	fig. 32	350	fig. 42
131 (A)	fig. 35	445	fig. 22
103, ff. 1-6	fig. 37	454, ff. 1-126	fig. 39
146	fig. 40	493	fig. 14
147	fig. 33		
170	fig. 18		
180	fig. 34		

1. – Bibl. nat., lat. 10593 (CLA 603). BASILIUS, *Homiliae*, interprete Rufino. VI^e s., Italie. 258 x 180 mm ; onciale.

1-1 / 0 / 0 / B! ; p. sèche : ≥ > > > | > > > (c. chair); 200 x 127 mm ; 28:28 lignes ; UR = 7,4 ; t. courant.

2. – Bibl. nat., lat. 2389, f. 41-48 [+ Orléans, Bibl. mun. 19] (CLA 800). *Epistolae Pauli apostoli*, 2^e m. du VI^e s. 315 x 240 mm ; onciale.

1-1:J / 1J-0 / 0 / G ; p. sèche (c. chair); 196 x 106 mm ; 25:25 lignes ; UR = 8,2 ; t. courant.

3. – **Bibl. nat., n.a.l. 1629, f. 15-16** [+ Autun, Bibl. mun. 107] (CLA 729). AUGUSTINUS, *Enarrationes in Psalmos*. VI^e-VII^e s., Espagne/Septimanie ? 264 x 199 mm ; semi-onciale.

1-1 / 0 / 1-1:G / J ; p. sèche ; 188 x 144 mm ; 24:24 lignes ; UR = 8,2 ; t. courant.

Nota : Piqûre au centre du feuillet (tiers externe de la justification).

4. – **Bibl. nat., n.a.l. 1596** (CLA 686). AUGUSTINUS, *Speculum de divinis scripturis*. VII^e s., Italie ? 292 x 223 mm ; onciale.

1-1:J / 0 / 1-1:C / JJ ; p. sèche $\geq < \geq < | > \leq > \leq$ (c. chair) ; 160 x 241 mm (67 x 2) mm ; 23 lignes ; UR = 8,9.

Nota : Piqûre au tiers externe du feuillet (dans la colonne extérieure).

5. – **Bibl. nat., lat. 1625** (CLA 532). ORIGENES, *Homiliae in Genesim*. VII^e s. Gaule ? Italie ? 306 x 227 mm ; onciale.

1^{re} moitié du bifeuillet : 1-1:G / 0 / 0 / C ;

2^e moitié du bifeuillet : 1-1:C / 0 / 0 / C ;

p. sèche $< < < \leq | \geq > > >$ (c. poil) ; 235 x 175 mm ; 24:24 lignes ; UR = 10,2 ; t. courant.

6. – **Bibl. nat., lat. 12097, f. 225 sqq.** (CLA 620). *Collectio canonum*. 1^{re} m. du VIII^e s. 275 x 208 mm, onciale.

1^{re} moitié du bifeuillet (f. 227) : 2-1 / 0 / 0 / J ;

2^e moitié du bifeuillet (f. 230) : 1-1 / 0 / 0 / J ;

p. sèche : $> \leq < < | > > \geq <$ (c. poil) ; 238 x 175 mm ; 29:29 lignes ; UR = 6,3.

7. – **Bibl. nat., n.a.l. 2061** (CLA 692). GREGORIUS, *Moralia in Iob*. VII^e-VIII^e s., France du N.E. 338 x 230 mm ; semi-onciale.

1-1:J / 0 / 0 / J ; p. sèche : $\geq > > > | > > >$ (c. chair) ; 261 x 187 mm ; 33:33 lignes ; UR = 8,2 ; t. courant.

8. – **Bibl. nat., n.a.l. 1586** (CLA 683). *Biblia sacra (Prophetae maiores)*. 2^e m. du VIII^e s., Tours. 304 x 244 mm ; onciale.

Cahiers IX-X, XII-XVI, XXIII-XXIV : 2-2-22 / 0 / 0 / E! ; p. sèche, diagrammes variés (c. poil) ; 245 x 189 (172 : 2 x 62) mm ; 31:31 lignes ; UR = 8,2.

9. – **Ars. 227**. *Pontificale « Pictavense »*. IX^e s. (après 864), Berry-Poitou. 234 x 138 mm.

2-2:J / 0 / 1-1 / J² ; p. sèche ; 181 x 102 mm ; 23:23 lignes ; UR = 8,2.

10. – **Ars. 76**. *Evangelia IV*. IX^e s. 273 x 179 mm.

Ff. 21-28 : 2-2:J / 0 / 2-1:C / J ; p. sèche ; 187 x 128 (117) mm ; 28:28 lignes ; UR = 6,9.

11. – **Ars. 343**. AMBROSIUS, *Expositio in Psalmum CXVIII*, XI^e s., Italie ? 297 x 196 mm.

1-1-11 / 0 / 1-2 / C ; p. sèche ; 224 x 149 (68 x 2) mm ; 36:36 lignes ; UR = 6,4.

Nota : III assez variable : généralement 1-2, notamment en tête de cahier.

12. – **Ars. 315.** Ps. BEDA, *Expositio in Iob*, XI^e s. 390 x 267 mm.

2-2 / 0 / 2-101-(n) / J ; p. sèche ; 279 x 189 (178) mm ; 39:39 lignes ; UR = 7,3.

Nota : III extrêmement variable : assez fréquemment 2-101 (ff. 32, 34, 35..., 51 sq., ...) ; on relève aussi, entre autres : 3-101 (f. 33) ; 1-101 (f. 63) ; 1-1 (f. 64) ; 2-0 (f. 65, 66) ; 101-1001 (f. 110) ; ... Les R.M. médianes n'apparaissent qu'épisodiquement : 101-102-101 (f. 27) ; 10101-102-101 (f. 40).

13. – **Ars. 60.** *Biblia sacra (Lamentationes, Ieremias) cum glossa*. XII^e s. 311 x 207 mm.

1-1-2-2 / 0 / 1-1 / (J')+J+(J') (col. 3 > 2 > 1) ; mine ; — Texte : 210 x 98 (87) mm, 21:21 lignes ; UR = 10,5 ; — Glose : 210 x 176 mm.

Nota : seules les lignes strictement nécessaires à la glose sont tracées.

14. – **Ars. 493.** PATERIUS, *Excerptiones ex operibus s. Gregorii Magni*, XII^e s., Italie ? 296 x 214 mm.

1-1-11 / 0 / 1A1J-1A / JJ ; p. sèche ; 222 x 149 (69 x 2) mm ; 36:36 lignes ; UR = 6,3.

15. – **Ars. 316 (B).** BEDA, *Expositiones in Parabolas Salomonis, Cantica canticorum, Apocalypsim*. XII^e s. 398 x 295 mm.

Ff. 121 sqq. : 1-1-11 / 0 / n-n:GG / JJ ; mine ; 286 x 217 mm ; 39:39 lignes ; UR = 7,5.

Nota : III = 1-2:GG ou 1-101:GG le plus souvent ; mais on enregistre de très nombreuses variantes, notamment sur les R.M. inférieures (par exemple 1-101002:GG au f. 105). On a parfois une extension G au lieu de GG.

16. – **Ars. 46.** *Biblia sacra (Genesis) cum glossa*. XII^e s. 272 x 180 mm.

1-1-2-2 / 0 / 6-6:J' / J'+J+J' ; Texte : 183 x 69 (57) mm, 21:21 lignes, UR = 9,2 ; Glose : 224 x 152 mm, 58:58 lignes, UR = 3,9 mm.

Nota : III = 5-6:J' ou 6-5:J' passim.

17. – **Ars. 314.** ISIDORUS HISPALENSIS et al., *opuscula varia*, XII^e s. 334 x 227 mm.

1-1-11 / 0 / 2-101 / JJ ; mine ; 263 x 173 (80 x 2) mm ; 39:39 lignes ; UR = 6,9.

18. – **Ars. 170.** ORIGENES, *Homiliae in Testamentum Vetus*, XII^e s. 421 x 297 mm.

1-1-111 / 0 / 101-101 / JJ ; p. sèche repassée à l'encre ; 291 x 192 (88 x 2) mm ; 46:46 lignes ; UR = 6,5 ; t. courant.

19. – **Ars. 12.** *Biblia sacra*, XII^e s. 453 x 330 mm.

1-1-3 / 1K-0 / 3-3 / J ; mine ; 316 x 223 (101 x 2) mm ; 33:33 lignes ; UR = 9,9.

20. – **Ars. 327.** RICHARDUS DE SANCTO VICTORE, *opera*. XII^e s. Prov. : N.-D. de Fontenay (O.Cist.). 368 x 277 mm.

Ff. 1-56 : 2-2-11 / 0 / 202-202 / JJ ; mine ; 276 x 191 (181 : 86 x 2) ; 37:37 lignes ; UR = 7,7.

21. – **Ars. 4.** *Biblia sacra*, XII^e s. Prov.: Célestins d'Offémont (dioc. Soissons). 399 x 286 mm.
22-2-111 / 2-0 / 2-2-2 / J ; mine ; 296 x 198 (187 : 87 x 2) mm ; 54:54 lignes ; UR = 5,6.
22. – **Ars. 445.** PETRUS LOMBARDI, *Sententiae*, XII^e s. 348 x 230 mm.
Ff. 1-118 : 12-21-11 / 0 / 101-101 / H ; p. sèche ; 248 x 174 (162 : 72 x 2) mm ; 40:40 lignes ; UR = 6,4.
23. – **Ars. 332.** - *Pontificale Parisiense*, XIII^e s., Paris. 331 x 222 mm.
1-1-11 / 0 / 2-2:G / J ; mine ; 234 x 148 (67 x 2) mm ; 21:20 lignes ; UR = 11,7.
24. – **Ars. 120.** *Psalterium ad usum Sancti Quintini de Insula*, XIII^e s., Picardie. 174 x 118 mm.
2-1 / 0 / 2A-2A-2G / J ; mine ; 100 x 64 (60) mm ; 17:16 lignes ; UR = 6,3.
25. – **Ars. 15.** *Concordantiae Bibliorum sacrorum*. XIII^e s. 453 x 330 mm.
Ff. 107 sqq. : 12-21-11 / 0 / 2-2-2-2 / J ; mine ; 354 x 176 (165 : 74 x 2) mm ; 41:41 lignes ; UR = 8,8.
26. – **Ars. 67.** *Biblia sacra*, XIII^e s. Prov.: Korsendonck, Belgique. 244 x 170 mm.
2-22-111 / 2-0:B / 1-0:B / J ; mine ; 146 x 112 (105 : 49 x 2) mm ; 47:47 lignes ; UR = 3,0.
27. – **Ars. 117, ff. 472 sqq.** *Biblia sacra (Interpretationes nominum Hebraeorum)*. XIII^e s. 141 x 94 mm.
2-1-12 / 2-0 / 2-0 / J ; mine ; 102 x 64 (29 x 2) mm ; 50:50 lignes ; UR = 2,1.
28. – **Ars. 118, ff. 472 sqq.** *Biblia sacra (Interpretationes nominum Hebraeorum)*. XIII^e s. 148 x 105 mm.
2-1-12-12 / 1-0 / 0 / J ; mine ; 103 x 77 (3 x 22) mm ; 50:49 lignes ; UR = 2,1.
29. – **Ars. 97.** *Interpretationes nominum Hebraeorum*. XIII^e s. 257 x 194 mm.
2-2-2-2 / 1J-0 / 121-121 / J ; mine ; 160 x 157 (147 : 3 x 45) mm ; 22:22 lignes ; UR = 7,6.
30. – **Ars. 82.** *Glossa in Psalmos*. XIII^e s. 230 x 157 mm.
1-1-2-11-2 / 0 / 3-3 / JJ²-JJ (2+2) ; mine ; 181 x 115 (53 x 2) mm ; 54:54 lignes (UR= 3,4).
31. – **Ars. 349, ff. 1-126.** AUGUSTINUS, BOETHIUS et al., *opuscula*. XIII^e s. 297 x 212 mm.
21-12-111 / 2-11 / 0 / J ; mine ; 189 x 124 (56 x 2) mm ; 47:46 lignes ; UR = 4,1 ; t. courant.
32. – **Ars. 139.** *Biblia sacra (Prophetiae minores, Ezechiel, Daniel) cum glossa*. XIII^e s. 397 x 303 mm.

22-221-(2)-11 / (2)-(2) / 3-3-3 / J²-J (col. 1 < 2, 3) ; mine ; 249 x 148 (134 : 29, 46, 46) mm ; 47:46 lignes ; UR = 5,4 ; t. courant.

33. – **Ars. 147.** *Epistolae Pauli apostoli cum glossa*. XIII^e s. 368 x 236 mm.

13-321-(2J)-11-(2J) / 11-0 / 3-3-3 / J²-J ; mine ; 227 x 154 (146 : 70 x 2) mm ; 67:67 lignes ; UR = 3,4 ; t. courant.

34. – **Ars. 180.** *Evangelia Lucae et Ioannis cum glossa*. XIII^e s. 301 x 218 mm.

Ff. 100 sqq.: 21-121-11J-11J / 2-0 / 3-3-3 / J²-J (col. 1 < 2, 3) ; mine ; 178 x 118 (24, 43, 43) mm ; 46:46 lignes ; UR = 3,9 ; t. courant.

35. – **Ars. 131 (A).** *Correctorium Bibliae*. XIV^e s. 134 x 97 mm.

2-2 / 0 / 0 / A ; mine ; 106 x 66 mm ; 35:34 lignes ; UR = 3,1.

Nota : Importantes variations dans les 20 premiers feuillets.

36. – **Ars. 188.** GUALTERIUS DE S. EVURTIO, *Expositio in Apocalypsin*. XIV^e s. 312 x 222 mm.

1-1-11 / 2J-0 / 0 / J ; mine ; 222 x 152 (70 x 2) mm ; 41:40 lignes ; UR = 5,6 ; t. courant.

37. – **Ars. 103, ff. 1-6.** *Breviarium ad usum Sancti Martini in Valle Carnotensi : Calendarium*. XIV^e s., Région parisienne. 257 x 183 mm.

122-3 / 0 / 2-2 / Fa (non spéculaire) ; mine ; 183 x 128 mm ; 30:31 lignes ; UR = 6,1.

Nota : Par souci de clarté, on a considéré que la « justification » de ce calendrier se réduisait à l'aire où vient s'inscrire le libellé des fêtes, et l'on a traité comme marginales les verticales qui forment les étroites colonnes latérales dans lesquelles sont alignés les quantièmes et autres indications techniques.

38. – **Ars. 325, ff. 272-278.** BERNARDUS CLAREVALLENSIS, *Sermones*. XIV^e s. Prov.: Saint-Mard de Réno (dioc. Sées). 372 x 275 mm.

3-12-11 / 2-2 / 1-0 / J ; mine ; 269 x 205 (191 : 85 x 2) mm ; 34:33 lignes ; UR = 8,2 ; t. courant.

39. – **Ars. 454, ff. 1-126.** AEGIDIUS ROMANUS, *Quodlibet*. XIV^e s. 350 x 243 mm.

12-21-111 / 2-2:C(A) / 2C(A)-0 / J ; mine ; 260 x 178 (169 : 76 x 2) mm ; 61:60 lignes ; UR = 4,3 ; t. courant.

40. – **Ars. 146.** THOMAS AQUINAS, *Catena aurea*. XIV^e s. 393 x 255 mm.

12-22-(2)-11-(2) / 2-2 / 1-0 / J²-J ; mine ; 258 x 182 (170 : 34 x 4) mm ; 53:52 lignes ; UR = 5,0 ; t. courant.

41. – **Ars. 99.** BERNARDUS DE PARENTINIS, *Tractatus de missa*. XV^e s. 278 x 211 mm, papier.

1-1 / 0 / 1-1 / 0 ; p. sèche ; 193 x 142 mm ; 1:0 + 0:34 + 1:1 lignes ; UR = [5,7].

42. – Ars. 350. AUGUSTINUS, *opuscula*. XV^e s. 301 x 212 mm, papier encarté de parchemin.

Ff. 325 sqq. : **1-1-11 / 0 / 0 / 0** ; 175 x 131 mm (61 x 2) ; 1:0 + 0:39 + 1:1 lignes ; UR = [4,4].

43. – Ars. 184, ff. 60-157. THOMAS AQUINAS, *Quaestio de malo*. XV^e s. 318 x 232 mm.

Ff. 138 sqq. : **1-1-11:G / 0 / 0 / J** ; mine ; 248 x 156 mm ; 40:39 lignes ; UR = 6,4.

44, 45. – Ars. 184, ff. 158 sqq. THOMAS AQUINAS, *Quaestiones*. XV^e s. 318 x 232 mm.

Bifeuillets internes : **1-1-11 / 0 / 0 / J** ;

Bifeuillets externes : **1-12-11 / 2-2 / 0 / J** ;

mine ; 249 x 159 mm ; 51:50 lignes ; UR = 5,0.

46. – Ars. 199. *Ordinarium ad usum Guillelmitarum Alostensium*. XV^e s., Flandre. 287 x 203 mm, papier.

1-21 / 1-1 / 2-202 / J ; p. sèche ; 225 x 131 (124) mm ; 1:0 + 33:33 + 4:0 lignes [!] ; UR = 6,1.

47. – Bibl. nat., Ital. 900. *Viaggio del S. Sepolcro (in rime)*. 1472. 217 x 141 mm, papier.

2-2:J / 0 / 0 / 0 ; planche (?) ; [145] x 92 (80) mm ; 0:26 lignes ; UR = [5,6].

48. – Bibl. nat., Ital. 262. GALEAZZO e BARTOLOMEO GATTARI, *Cronaca carrarese*. Vers 1409, Carrare (autogr.). 283 x 202 mm, papier.

1-1 / 0 / 1C-0 / 0 ; encre ou mine ; ... x 113 mm ; 28 à 38 lignes (sur 185 à 205 mm environ).

Nota : III = **1A-0** ou **1J-0** *passim*.

49. – Bibl. nat., Ital. 1097. AURELIO JACOBITTI da TOSSICIA, *Rime*. Vers 1456-1458, Naples (autogr.). 218 x 141 mm, papier.

0 / 0 / 0 / J ; p. sèche (?) ; dimensions et nombre de lignes très variables.

50. – Bibl. nat., Ital. 76. DANTE ALIGHIERI, *Divina Commedia*. 1469, Florence ? 392 x 139 mm, papier.

2-0 / 0 / 0 / J! (non spéculaire) ; mine (l. de marge) et p. sèche (rectrices) ; 300 x ... mm ; 45:45 lignes ; UR = 6,7.

Nota : Format de registre notarial (demi-folio).

51. – Bibl. nat., Ital. 542. DANTE ALIGHIERI, *Divina Commedia*. 1456. 303 x 219 mm, papier.

1-1-2:J / 0 / 0 / JJ ; p. sèche < < < < | > > > > ; 208 x 161 (74 x 2) mm ; 35:35 lignes ; UR = 6,1.

52. – Bibl. nat., Ital. 530. DANTE ALIGHIERI, *Divina Commedia*. 1411, Padoue. 327 x 230 mm.

2JA-1A / 0 / 1J2A-2A / J (non spéculaire) ; mine ; 202 x 79 (72) mm ; 51:51
lignes ; UR = 4,0.

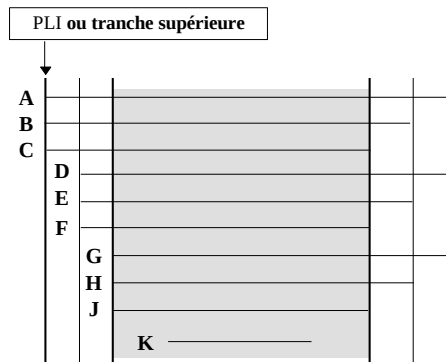
Nota : les marges sont destinées à un commentaire non transcrit.

R É S U M É

Le relevé s'effectue toujours *du pli vers la tranche*, de préférence sur le recto. La spécularité du verso est sous-entendue. Les cas de simple translation sont signalés par la mention « n(on) sp(éculaire) » ; dans les autres cas, le verso est décrit à part.

Conventions de base :

- **Distribution des lignes** : elle est notée par des *chiffres* : **1** = ligne simple, **2** = l. double ; **3** = l. triple, ...; **11** = deux l. simples ; **12** = l. simple + l. double, ...
- **Extension des lignes** (horizontales ou verticales) : elle s'exprime au moyen de *lettres capitales* :



Le redoublement de l'indice (**AA**, **BB**,...) marque l'interruption des rectrices dans l'entrecolonne.

En cas de marginales multiples : les numéroté par *a*, *b*, *c*,... et adjoindre à l'indice majuscule la lettre minuscule correspondant aux points de départ et/ou d'aboutissement de la ligne.

- **Syntaxe générale** : la formule comprend quatre *zones* séparées par des barres obliques (/) ; chacune comporte plusieurs *segments* séparés par des tirets (-), ou un simple *zéro* si aucun des segments n'est représenté.

I. Verticales : 1^{er} *segm.*: marge interne (pli) ; - 2^e *segm.*: marge externe (tranche) ; - [3^e, 4^e... *segm.*: entrecolonnes, du pli vers la tranche].

II. Horizontales marginales : 1^{er} *segm.*: marge supérieure ; - 2^e *segm.*: marge inférieure.

III. rectrices majeures : 1^{er} *segm.*: en tête de justification ; - 2^e *segm.*: en pied de justif. ; - [3^e, 4^e... *segm.*: dans le corps de la justif., de haut en bas].

Alternance de r. majeures et de r. simples : intercaler un *zéro* pour chaque r. simple intermédiaire : .../201-102/...

- **Extension des lignes des zones I à III** (l'extension longue ["A"] est normalement sous-entendue) :

- Egales dans la même zone : 11-21;**C**/...
- Egales dans chaque *segm.*: 11**A**-21**C**/...
- Inégales dans le même *segm.*: 1**A**1**J**-2**J**1**A**/...

IV : Extension des rectrices. *Cas général* : indice d'extension (lettre capitale), accompagné le cas échéant d'un indice complémentaire (lettre minuscule). L'absence de rectrices est noté par *zéro*.

Cas particuliers :

- Rectrices alternées : - alternance simple (une à une) : .../**C**-**J** ;
- alternance complexe : .../**1C**-**3J** ;

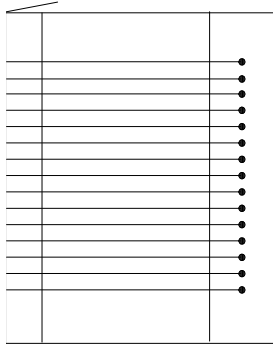
(les lignes en surnombre sont traitées comme rectrices majeures)

Linéation double : .../**J**²

Linéation subdivisée : .../**J**²-**J**

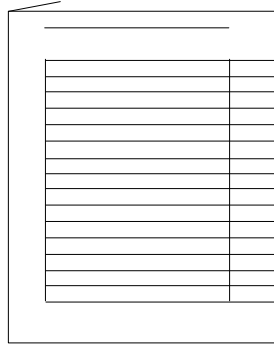
Linéation défective : .../**J**-**0**

1. Lat. 1093. VI^e s.



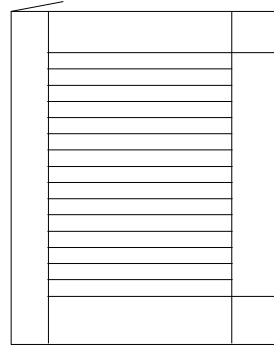
1-1/0/0/B!

2. Lat. 2349, f. 41. VI^e s.



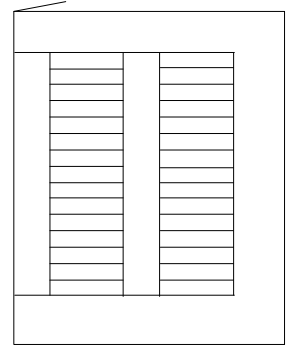
1-1:J/1J!-0/0/G

3. NAL 1629, f. 15. VI-VII^e s.



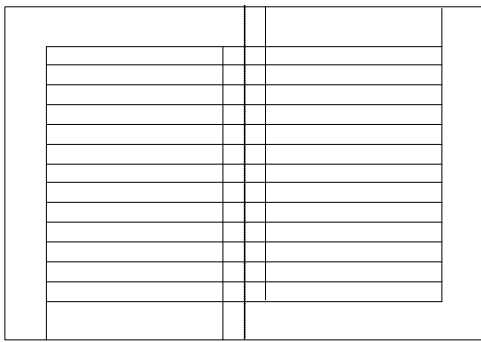
1-1/0/1-1:G/J

4. NAL 1596. VII^e s.



1-1-11:J/0/1-1:C/JJ

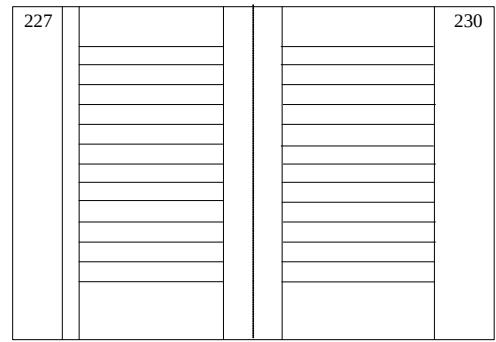
5. Lat. 1625. VII^e s.



1-1:G/0/0/C

1-1:C/0/0/C

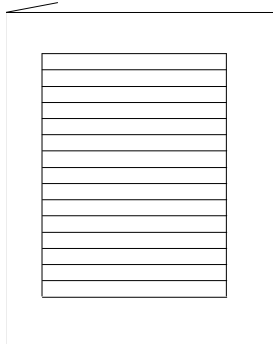
6. Lat. 12097. VIII^e s.



1-2/0/0/J

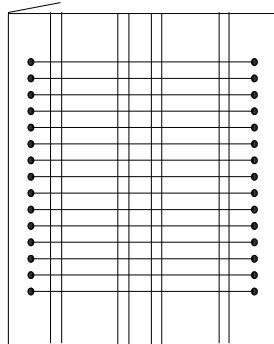
1-1/0/0/J

7. NAL 2061. VII-VIII^e s.



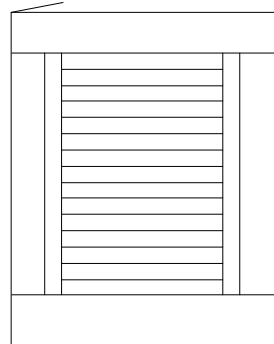
1-1/0/0/J

8. NAL 1586, f.42. VIII^e s.



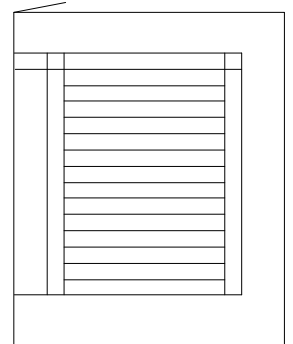
2-2-22/0/0/E!

9. Ars. 227. VIII-IX^e s.



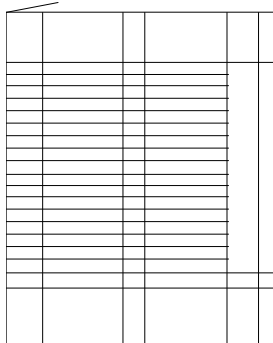
2-2:J/0/1-1/J

10. Ars. 76. IX^e s.



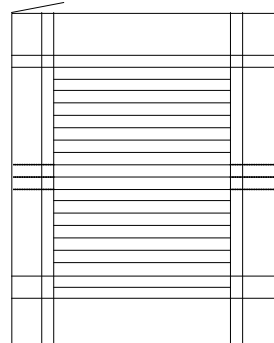
2-2:J/0/2-1:C/J

11. Ars. 343. XI^e s.



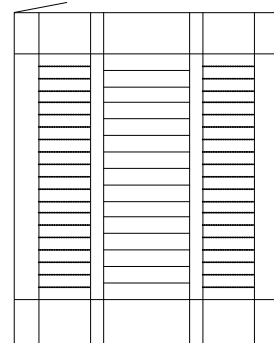
1-1-11/0/1-2/C

12. Ars. 315. XI^e s.



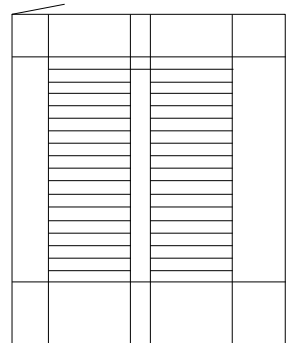
2-2/0/2-101-(n)/J

13. Ars. 60. XII^e s.

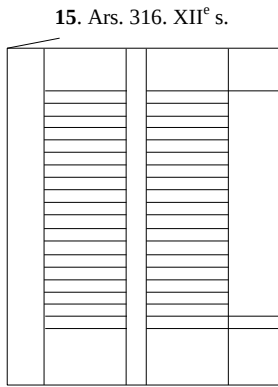


1-1-2-2/0/1-1/(J')+J+(J')

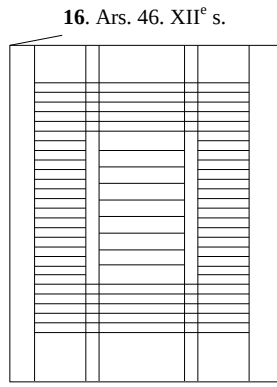
14. Ars. 493. XII^e s.



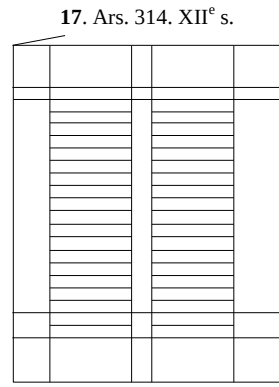
1-1-11/0/1A1J-1A/JJ



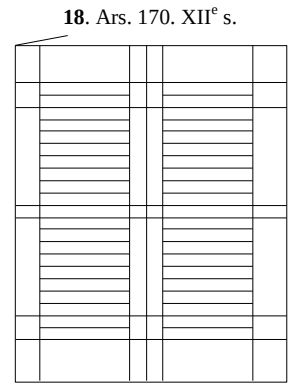
1-1-11 / 0 / 1-2 :GG / JJ



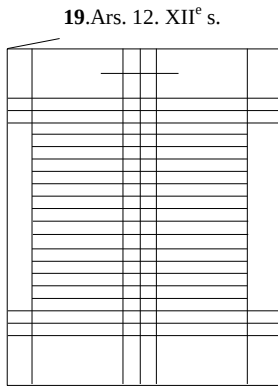
1-1-2 / 0 / 6-6:J' / J'+J+J'



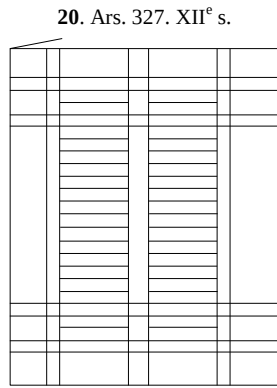
1-1-11 / 0 / 2-101 / JJ



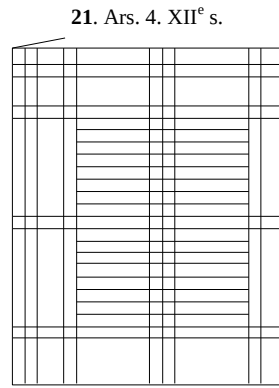
1-1-111 / 0 / 101-101-2 / JJ



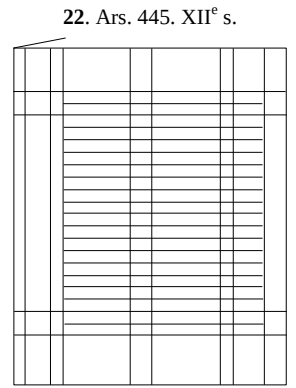
1-1-111 / 1K-0 / 3-3 / J



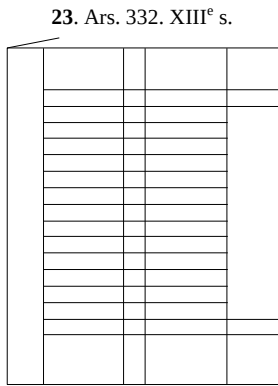
2-2-11 / 0 / 202-202 / JJ



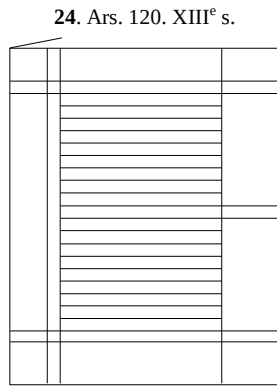
22-2-111 / 2-0 / 2-2-2 / J



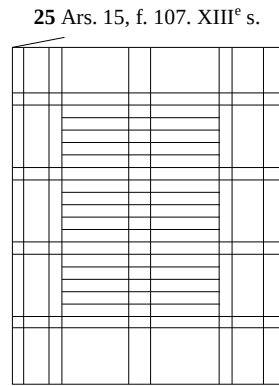
12-21-11 / 0 / 101-101 / H



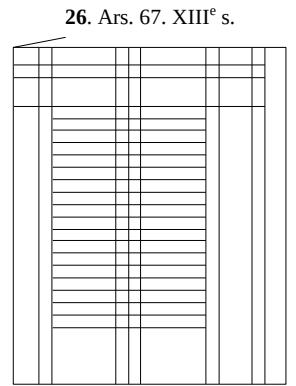
1-1-11 / 0 / 2-2:G / J



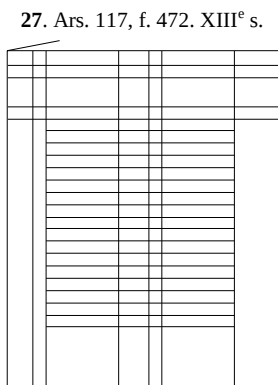
2-1 / 0 / 2A-2A-2G / J



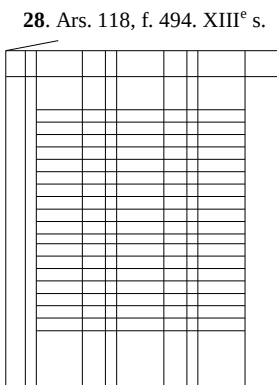
12-21-11 / 0 / 2-2-2-2 / J



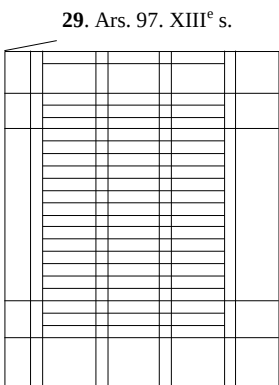
2-22-111 / 2B-0 / 1B-0 / J



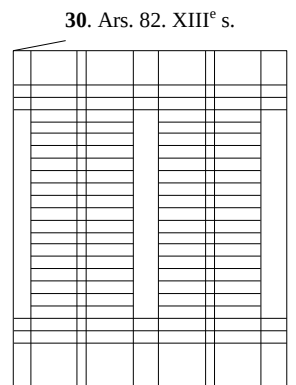
2-1-12 / 2-0 / 2-0 / J



2-1-12 / 1-0 / 0 / J

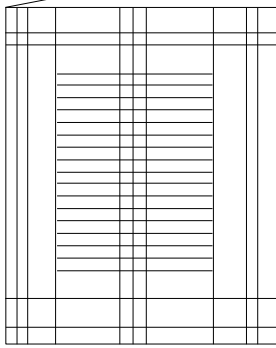


2-2-11-11 / 1J-0 / 1001-1001 / J



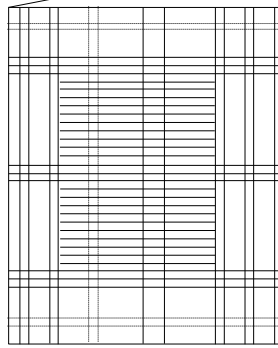
1-1-2-11-2 / 0 / 3-3 / J²-JJ (2+2)

31. Ars. 349. XIII^e s.



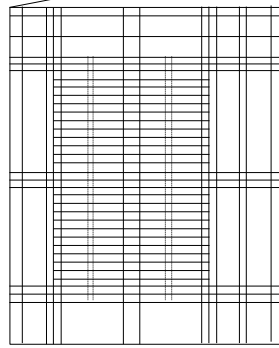
21-12-111 / 2-11 / 0 / J

32. Ars. 139. XIII^e s.



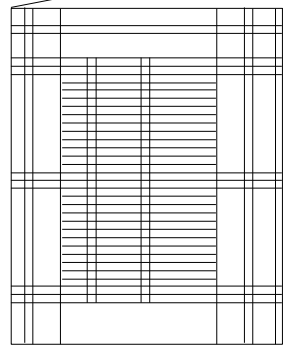
22-221-(2)-11 / (2-2) / 3-3-3 / J²-J

33. Ars. 147. XIII^e s.



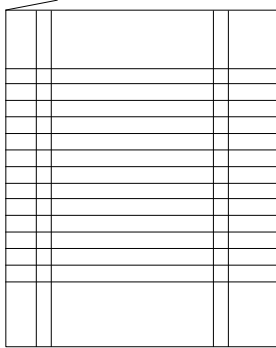
13-321-(2)-11-(2) / 11-0 / 3-3-3 / J²-J

34. Ars. 180, f. 100. XIII^e s.



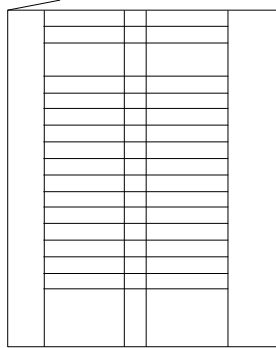
21-121-21-21 / 2-0 / 3-3-3 / J²-J

35. Ars. 131 [A]. XIV^e s.



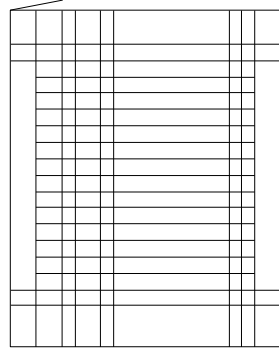
2-2 / 0 / 0 / A

36. Ars. 188. XIV^e s.



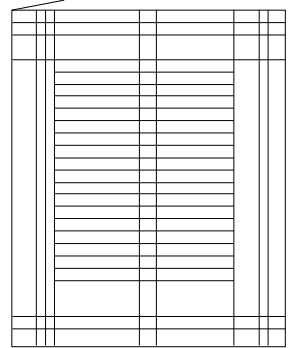
1-1-11 / 2-0 / 0 / J

37. Ars. 103, cal. XIV^e s.



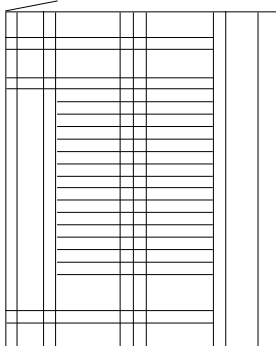
122-3 / 0 / 2-2 / Fa

38. Ars. 325. XIV^e s.



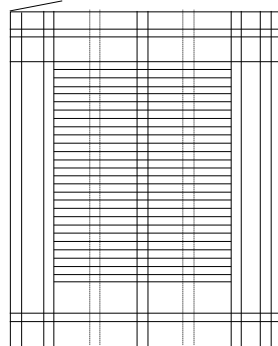
3-12-11 / 2-2 / 1-0 / J

39. Ars. 454. XIV^e s.



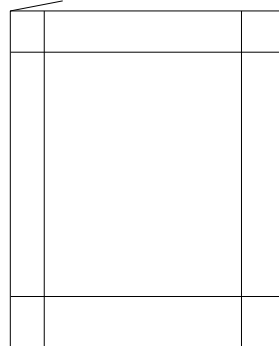
12-21-111 / 2-2:C / 2C-0 / J

40. Ars. 146. XIV^e s.



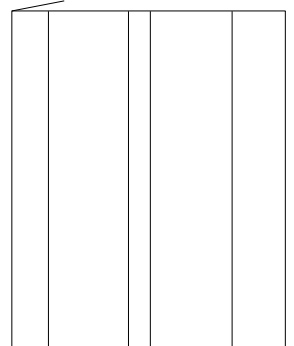
12-22-(2)-11-(2) / 2-2 / 1-0 / J²-J

41. Ars. 99. XV^e s.



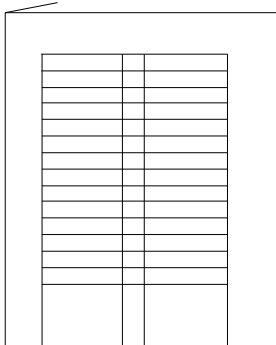
1-1 / 0 / 1-1 / 0

42. Ars. 350, f. 325. XV^e s.



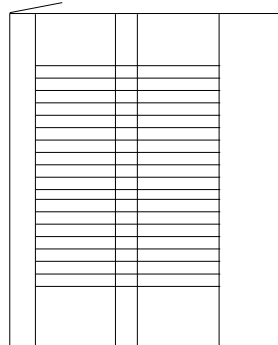
1-1-11 / 0 / 0 / 0

43. Ars. 184, f. 138. XV^e s.



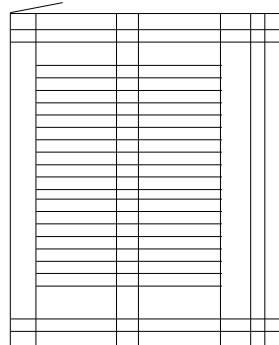
1-1-11:G / 0 / 0 / J

44. Ars. 184, f. 159. XV^e s.



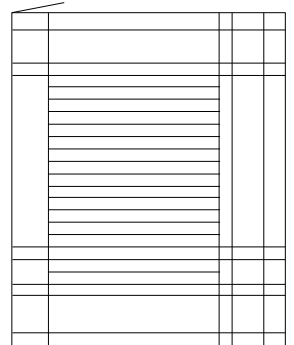
1-1-11 / 0 / 0 / J

45. Ars. 184, f. 158. XV^e s.

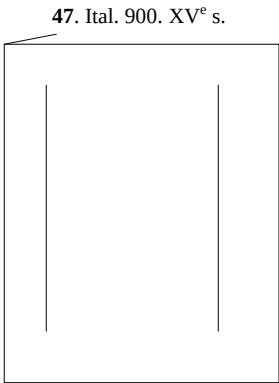


1-12-11 / 2-2 / 0 / J

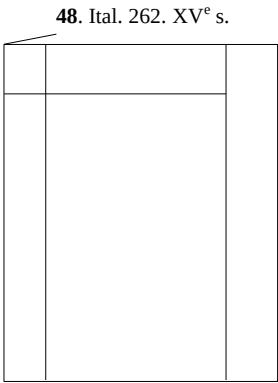
46. Ars. 199, f. 1. XV^e s.



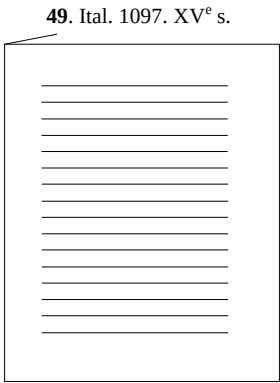
1-21 / 1-1 / 2-202 / J



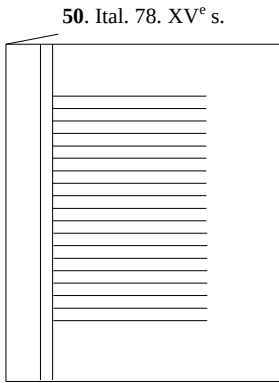
1-1:J / 0 / 0 / 0



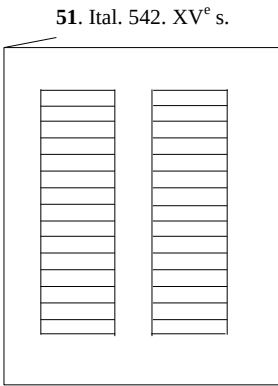
1-1 / 0 / 1C-0 / 0



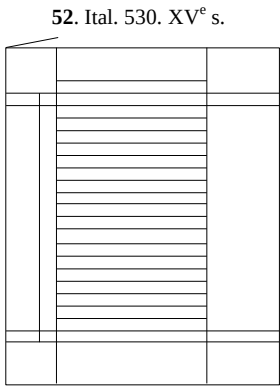
0 / 0 / 0 / J



2-0 / 0 / 0 / JJ



1-1-11:J / 0 / 0 / JJ



1J1A-1A / 0 / 02-2 / J